

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 58 (1973)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



6

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
de crédit mutuel

Paraît chaque mois
58^e année
Lausanne
Juin 1973

J.A. 1000 Lausanne 1

Le mouvement Raiffeisen suisse en 1972

(Extrait du rapport présenté par M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Office de révision, à la séance des 24 et 25 avril 1973 du Conseil d'administration de l'Union suisse).

En date du 1^{er} mars, délai fixé par les statuts, 90 % environ des Caisses avaient bouclé leurs comptes annuels qu'elles nous avaient adressés pour en extraire, après contrôle provisoire, les données utiles aux publications officielles. Le 16 mars, le matériel de clôture de toutes nos coopératives affiliées était transporté à Zurich, pour y être traité par ordinateurs.

Qu'il me soit permis, avant d'aborder l'analyse des résultats obtenus, de relever avec une reconnaissance toute particulière l'énorme travail accompli dans les Caisses au cours des deux premiers mois de l'année. Une telle prestation ne peut que refléter le haut degré de bonne volonté, le zèle et le sens ancré du devoir de nos caissières et caissiers. J'exprime à tous ces artisans de l'œuvre mon témoignage de gratitude. Cette constatation positive est d'autant plus remarquable que plus d'un millier de nos institutions sont gérées par des responsables en fonction accessoire, alors que, comme vous allez l'apprendre, la somme moyenne des bilans a franchi déjà largement le cap des 5 millions de francs.

Nombre de Caisses

Le nombre de nos Caisses affiliées au 31 décembre 1972 a progressé à 1152 unités. L'an dernier, nous avons enregistré 5 fondations et une sortie ensuite de la fusion de deux Caisses voisines, ce qui réduit l'accroissement à 4 Caisses, résultat qui ne fut inférieur que dans les années 1968 et 1969 qui ne virent la création que de 3 Caisses cha-

cune. Sur ces 1152 institutions, la Suisse alémanique en compte 650, la Suisse romande 350, les régions de langue italienne 109, dont 100 au Tessin, alors que la Suisse romanche est desservie par 43 Caisses Raiffeisen.

L'effectif des membres

L'effectif des membres, donc des sociétaires, a enregistré, l'an dernier, l'augmentation record de 6530. Ainsi, la progression de 1971 — 5628 nouveaux coopérateurs — qui s'était avérée nettement plus forte que celles des exercices précédents, s'est encore élargie de 900 unités.

Comme nous avons pu le constater par notre participation à bon nombre d'assemblées générales de nos Caisses, nos recommandations réitérées à pousser le recrutement d'éléments féminins commencent à porter des fruits. Dans ce secteur, nous pensons pouvoir affirmer que les dames ont participé dans une proportion assez élevée à l'accroissement massif de l'effectif de nos membres, de l'ordre de 168 290 au 31 décembre 1972. La collaboration des femmes, en qualité de sociétaires tout d'abord, puis, de plus en plus comme nous le souhaitons, en tant que collaboratrices au sein des comités et des conseils de surveillance, revêt à notre avis une importance particulière pour l'heureuse évolution future de nos coopératives Raiffeisen. Dans le domaine des questions financières, l'épouse a un rôle de plus en plus grand à jouer. N'est-ce pas à elle qu'incombe en général la mission d'enseigner l'esprit d'économie aux enfants, en leur apprenant la vraie valeur de l'argent ?

Nous sommes toutefois d'avis que dans la plupart de nos Caisses l'effectif des sociétaires pourrait être encore sensiblement renforcé. Sur nos 1152 Caisses, 891 d'entre elles,

soit 77,5 % comptent moins de 200 membres. Parmi ces dernières, il y en a 511 qui font même ressortir un effectif inférieur à 100 sociétaires. En d'autres termes, près de la moitié de nos institutions ont moins de 100 membres. Il sied certes aussi de relever que 439 de nos Caisses desservent des communes de moins de 1000 habitants et que les cercles d'activité de 259 autres de nos coopératives comptent 1000 à 2000 habitants. Une campagne de publicité accrue visant à encourager les épouses, comme les filles et les fils majeurs, à faire partie de la Caisse locale permettrait certainement, dans ces rayons d'activité limités, d'augmenter substantiellement le nombre des membres. L'effectif le plus important est détenu par la Caisse de Naters VS avec 920 sociétaires. Elle est suivie de celle de Mels SG qui en groupe 842, puis vient Einsiedeln SZ avec 632 membres. Vingt-cinq Caisses Raiffeisen notent un effectif supérieur à 500 sociétaires. Pour 19 autres, il varie de 400 à 500 membres. Soixante-et-une coopératives groupent entre 300 et 400 coopérateurs et 156 autres Caisses, entre 200 et 300 adhérents.

La somme des bilans

La somme globale des bilans révèle, pour l'exercice écoulé, l'augmentation record inattendue de 13,92 % contre 11,92 % en 1971 et 10,20 % en 1970. Affichant ainsi un accroissement de 751,2 millions de francs, le bilan général de toutes les Caisses atteint 6,1 milliards de francs.

Comparée à celle des autres instituts bancaires, la progression de 13,92 % du bilan global des Caisses est également des plus remarquables. Elle est supérieure de plus de 4 % à celle de 9,63 % publiée par l'ensemble des banques cantonales.

Le bilan moyen par Caisse a atteint la somme de 5 335 741.— francs, notant ainsi, par rapport au résultat de l'exercice précédent, l'élargissement remarquable de 600 000 francs. Numériquement plus nombreuses demeurent il est vrai les institutions de petite et moyenne importance détenant un bilan jusqu'à 5 millions de francs. Sur nos 1152 Caisses affiliées, nous en trouvons en effet 884 avec un bilan inférieur à 5 millions, dont 146 avec moins d'un million de francs, 412 affichant un bilan de 1 à 3 millions de francs et 226 dont le bilan varie de 3 à 5 millions. Deux-cent-cinq Caisses revendiquent un bilan de 5 à 10 millions de francs, alors que 119 autres appartiennent à la catégorie de 10 à 20 millions. Dans le groupe des institutions les plus importantes, nous trouvons finalement les 44 Caisses, soit 5 de plus qu'en 1971, qui affichent un bilan supérieur à 20 millions de francs. Ces instituts sont soumis aux prescriptions touchant la limitation des crédits. Appartiennent à cette catégorie 18 Caisses saint-galloises, 7 thurgoviennes et 5 argoviennes. Les cantons de Bâle-Campagne, de Soleure et du Valais en comptent chacun 3. Il y en a également 2 dans le canton de Schwytz et une dans chacun des cantons de Fribourg, de Lucerne et de Zoug. Six Caisses ont déjà franchi le cap des 40 millions. Dans ce domaine, la plus forte est celle de Mels SG avec un bilan de 46,5 millions de francs. L'an dernier, 36 Caisses ont nouvellement dépassé la limite des 10 millions de francs.

Du bilan total de 6,1 milliards de francs, les Caisses saint-galloises en revendiquent 1/6, soit 1,078 milliard, les Caisses d'Argovie 784,4 millions de francs, celles de Soleure 600 millions et celles de Berne 496 millions de francs.

La réjouissante augmentation des bilans de l'organisation Raiffeisen suisse n'est pas due exclusivement à l'accroissement des fonds confiés. Les avances accordées aux Caisses par la Centrale y ont également contribué, bien que dans une mesure des plus modestes. En effet, les dettes des Caisses à l'Union se sont accrues de 19,6 millions pour s'élever à 54,3 millions de francs, alors qu'en 1971 elles avaient diminué de 22 millions pour régrosser à 34,6 millions de francs. Pourtant, l'utilisation plus substantielle des crédits de la Caisse centrale ne représente même pas 1 % de la somme du bilan global. En faisant abstraction de ces avances momentanées qui ne sont pas à considérer comme un facteur réel de croissance des bilans de nos Caisses, l'élargissement général ne serait que de 0,37 % plus faible. Il atteindrait tout de même 13,55 %.

Les passifs

La participation la plus forte à l'accroissement des bilans repose sur les dépôts d'épargne qui notent un élargissement de 475 millions, ou de 14,85 %, pour s'élever à 3 676 000 000 francs. Relevons, à titre de comparaison, que les dépôts d'épargne des

banques cantonales suisses ont progressé, pour 1972, de 15,33 %. L'augmentation de ce secteur du passif, aussi bien en chiffres absolus qu'en pour-cent, est nettement plus forte qu'au cours des exercices précédents. En 1971, l'accroissement pour les Caisses Raiffeisen avait été de 10,25 %, en 1970, de 8,08 % et en 1969 de 7,50 %. Pour l'ensemble du mouvement, ces dépôts d'épargne, qui correspondent à 59,81 % du bilan global, donc un peu plus qu'en 1971, se répartissent sur 825 792 livrets avec un avoir moyen de fr. 4450.— ou 400 francs de plus en chiffre rond que pour l'exercice précédent.

Dans l'ordre d'importance des postes du passif, le secteur des obligations occupe le second rang. L'accroissement révélé par ce compartiment des dépôts du public, de 70 millions de francs ou de 6,19 %, est nettement inférieur à celui des exercices précédents, soit de 17,61 % en 1971, année qui fut caractérisée par des taux d'intérêts élevés allant jusqu'à 6 %, et de 13,11 % en 1970. Au total, 1,2 milliard de francs ont été confiés aux Caisses sous forme d'obligations dont la participation au bilan général s'est toutefois amenuisée de 21,16 % en 1971 à 19,72 % au 31 décembre 1972. Le fléchissement sensible de cette catégorie de placement est dû à n'en pas douter à la baisse des taux d'intérêts. Durant l'exercice concerné, les conditions appliquées un an auparavant ont fléchi de 1 % pour s'établir à 4 3/4 %, ce qui fait que les transferts aux dépens de l'épargne, dont le taux de 4 1/4 % à 4 1/2 % est resté inchangé, ont nettement perdu de leur attrait.

Toujours dans le secteur des capitaux confiés, l'élargissement proportionnel le plus fort est revendiqué par les comptes de dépôts avec 28,07 %. Ils se sont en effet accrus de 82 millions de francs pour atteindre 374 millions. Leur participation au bilan global a progressé de 5,43 % à 6,10 %. Cet accroissement particulièrement remarquable est dû avant tout, il est vrai, à l'augmentation inhabituelle affichée dans ce domaine par les Caisses tessinoises, auprès desquelles les carnets de dépôts jouent le rôle des livrets d'épargne. De leur côté, les avoirs sur les carnets de dépôts dits B, qui remplacent en quelque sorte les livrets de placement, affichent également une augmentation proportionnelle réjouissante. Comparées aux positions acquises au cours des années précédentes, les disponibilités des déposants sur comptes courants créanciers notent aussi un renforcement des plus sensibles. Ces avoirs ont progressé de 21,78 %. En augmentation de 68 millions, ils ont atteint 381 millions de francs, ce qui traduit l'élargissement de leur participation au bilan global de 5,80 % à 6,21 %. Plusieurs de ces positions sont des comptes d'attente sur lesquels reposent des capitaux réservés au financement futur de travaux de construction ou à d'autres investissements, voire à des placements plus rémunérateurs. Dans le domaine de l'évolution des taux, la situation

est demeurée incertaine toute l'année, ceci en raison de la crise monétaire internationale. Il sied pourtant de relever qu'en réalité les conditions appliquées notamment aux placements à moyen et long terme, se sont avérées extraordinairement stables. Au début de l'exercice écoulé, le taux de l'épargne a subi une réduction de 1/4 %, selon les régions, reculant ainsi de 4 1/2 % à 4 1/4 % ou de 4 1/4 % à 4 %. Il n'a toutefois plus été modifié par la suite et a même pu se maintenir tel quel au début de l'exercice en cours. Les conditions appliquées aux obligations, qui avaient tout d'abord fait les frais d'une baisse d'importance respectivement à 4 3/4 et à 5 %, ont enregistré en automne une légère hausse de 1/4 % pour se fixer à 5 et 5 1/4 %.

Le total des fonds confiés aux Caisses Raiffeisen s'élève à 5,7 milliards de francs, ce qui représente 93,51 % du bilan global. Quant aux autres postes du passif, notamment les parts sociales et les réserves, nous aurons encore l'occasion d'en commenter l'évolution avant de clore le présent rapport.

Les actifs

Comme ce fut toujours le cas, les hypothèques se taillent la part du lion dans la composition des actifs. Alors que jusqu'à présent les prêts avec nantissement d'hypothèques étaient comptabilisés en un seul poste au bilan avec les hypothèques directes, les nouvelles dispositions de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques prescrivent de séparer dorénavant les hypothèques que les banques détiennent, des prêts avec garantie hypothécaire, donc pour lesquels l'hypothèque est offerte en nantissement. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'apparaît pour la première fois dans les actifs de nos bilans la catégorie : « Prêts à terme gagés garantis par une hypothèque », secteur qui reflète une créance globale de 147 millions de francs. Ensemble, les hypothèques et les prêts à terme gagés garantis par une hypothèque représentent le montant de 3,5 milliards de francs, révélant ainsi un élargissement de 380,5 millions ou de 12,06 %. Leur participation au bilan global a toutefois régressé de 58,46 à 57,51 %. Parmi les avances accordées dans les circonscriptions coopératives respectives, les prêts et crédits aux communes et autres corporations de droit public revendiquent la deuxième place. Leur progression est de 20 % ou de 97 millions, ce qui leur a permis d'atteindre 584 millions de francs, autrement dit 9,50 % du total des actifs, contre 9,02 % à fin 1971. Comparé aux résultats des exercices précédents, l'élargissement des comptes courants débiteurs, donc des crédits en compte courant, est aussi nettement plus prononcé. Dans ce domaine, la progression est de 15,19 %, contre 9,46 % en 1971, et la créance totale y relative a crû de 55,4 millions pour s'établir à 419,9 millions de francs. Ces crédits participent au total des actifs à raison de 6,83 % contre 6,76 %. En revanche, les petits prêts à terme

gagés enregistrent l'augmentation assez faible de 1,17 % pour atteindre 117,8 millions de francs. Ils se situent désormais, au bilan global, en dessous de la limite de 2 %. Bien que la Caisse centrale se soit vue contrainte de réduire ses conditions d'intérêts pour les placements à terme à 5 ans des Caisses affiliées, ces derniers ont néanmoins progressé de 21,27 %. En tenant compte intégralement des avoirs à terme des Caisses à la centrale, leurs liquidités affichent un renforcement par rapport à l'exercice précédent de 192 millions de francs et représentent 21,67 % du total des actifs, contre 21,12 % en 1971. Dans l'ensemble, le mouvement Raiffeisen suisse dispose ainsi d'une liquidité des plus enviables. Les titres qui figurent au bilan par 56,6 millions de francs révèlent un accroissement de 10,88 millions ou de 23,78 %. Ce poste est composé principalement des parts sociales de la Caisse centrale pour 49 millions de francs et de celles de la Coopérative de cautionnement qui représentent 7 384 800 francs. L'an dernier, la participation des Caisses a été augmentée de 8 millions pour la centrale et de 3,297 millions pour la Coopérative de cautionnement, soit au total de 11,297 millions de francs.

De l'augmentation totale des dépôts du public de quelque 700 millions de francs, les $\frac{3}{4}$ ont pu être réinvestis dans le rayon local,

alors que les placements à la Caisse centrale en ont absorbé le quart. Cette relation peut être considérée comme très favorable. Elle confirme, d'une part, la réalisation du principe « l'argent du village au village » et, d'autre part, l'application par les Caisses d'une saine politique en matière de liquidités.

Toujours parmi les différents postes de l'actif, citons finalement les immeubles qui figurent au bilan par 37,6 millions de francs, soit 8,1 millions de plus qu'au terme de l'exercice précédent. Dans ce domaine, 151 Caisses, ou 17 de plus qu'en 1971, possèdent un bâtiment réservé à leur propre usage. Ces biens-fonds ont une valeur au bilan de 35,4 millions contre 28,4 millions un an plus tôt.

Dix-huit Caisses — 12 en 1971 — sont propriétaires d'autres immeubles comptabilisés à raison de 2,18 millions de francs. Ce dernier poste comprend, il est vrai, des bâtiments dans lesquels étaient aménagés, à l'époque, des locaux à l'usage des Caisses, lesquelles, ayant été obligées de construire par suite du développement constant des affaires, en conservèrent néanmoins la propriété. Sur les 151 coopératives précédemment citées, le montant qui figure au bilan pour 25 d'entre elles ne représente pour l'instant que la valeur d'une place à bâtir. Par ailleurs, 3 autres Caisses ont fait l'acquisition d'une propriété par étage. En ce qui concerne l'achat

ou la construction d'un bâtiment en propre, nos conseils en la matière furent très fortement sollicités au cours de ces derniers exercices. Partout où les perspectives de développement se présentent sous un angle favorable, nous n'hésitons pas à recommander aux Caisses de s'établir sous leur propre toit ou, pour le moins, d'acquérir un terrain réservé, le moment venu, à l'édification de leur propre bâtiment.

Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation — nous le relevons d'emblée — présente une image moins favorable du résultat matériel final obtenu par les Caisses que ne le laissait entrevoir l'élargissement du bilan. Alors que la somme des bilans s'est accrue de 14 %, l'excédent net enregistre une hausse de 3,91 % par rapport à l'exercice précédent. Un an plus tôt, la progression avait été de 10,67 % pour une augmentation de bilan de 11,92 %. Selon nos directives, le bénéfice net devrait atteindre un tiers pour-cent au moins de la somme du bilan. En 1971, il était de 0,31 %, en 1972 il n'est plus que de 0,285 %.

Comparé à l'accroissement des fonds confiés qui a atteint 700 millions de francs environ, l'excédent net de 17,5 millions de francs est plutôt modeste. En vue de réaliser ou de maintenir la relation nécessaire entre les fonds propres et les engagements, le bénéfice aurait dû atteindre quelque 5 % de l'accroissement de la somme du bilan ou de l'élargissement des dépôts du public, ce qui équivaut à 35 millions de francs, soit plus du double de l'excédent effectivement réalisé.

Durant l'exercice sous revue, l'ensemble des recettes perçues par les Caisses de crédit mutuel s'est accru de 12,75 % ou de 32,3 millions de francs pour atteindre 286,3 millions de francs. L'année précédente, l'augmentation avait été de 17,99 %. La relation des recettes par rapport à la somme du bilan est passée de 4,71 % en 1971 à 4,66 % en 1972, c'est-à-dire qu'elle a reculé de 0,05 %. Pour la première fois en 1972, les rubriques commissions, change, et produit des titres, c'est-à-dire les revenus des parts sociales de l'Union et de la Coopérative de cautionnement, apparaissent séparément dans les comptes d'exploitation de nos Caisses. Cette distinction est intervenue sur la base de la nouvelle ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques.

Le rétrécissement des marges de gain des coopératives affiliées est dû, semble-t-il, à différents facteurs. On relèvera notamment l'évolution des taux d'intérêts. Alors que les produits des intérêts actifs se sont accrus de 10,93 %, les charges résultant des intérêts passifs bruts (y compris les droits perçus intermédiairement), augmentaient de 12,5 %.

Le solde du compte intérêts, c'est-à-dire la différence entre les intérêts actifs, commissions et produits des titres, d'une part, et les intérêts payés majorés des droits à verser à Berne, d'autre part, représente 0,80 % de la somme du bilan. Malgré l'accroissement en



Château Stockalper à Brigue

(Photo P. Favre)

pour-cent plus faible des recettes provenant des intérêts actifs, cette proportion est restée pratiquement identique à celle de l'année précédente.

Les impôts à la charge des Caisses ont subi une forte hausse par rapport à l'exercice précédent. Ce poste s'est accru de 44,49 % ou de 1,8 million de francs pour atteindre 5,985 millions de francs. Il représente 0,10 % de la somme du bilan contre 0,08 % un an auparavant. De nombreuses Caisses auront sans doute payé l'impôt de défense nationale directement pour deux ans. Les réformes fiscales auxquelles ont procédé certains cantons ont provoqué pour nos coopératives des hausses d'impôts assez sensibles.

Les salaires des gérantes et gérants et du personnel auxiliaire pour les grandes Caisses ont augmenté de 22,67 % et se chiffrent à 12,7 millions de francs. Cet accroissement ne peut pas être comparé sans autre à l'évolution des traitements perçus par la catégorie des salariés. Plusieurs Caisses gérées à titre accessoire ont engagé un gérant à plein temps ce qui implique un accroissement adéquat

des appointements versés. Pour seconder le gérant, certaines grandes Caisses se sont trouvées dans l'obligation d'engager une deuxième ou une troisième personne. A plusieurs reprises et sur nos recommandations, les traitements des gérantes et gérants ont été augmentés. Il va de soi que l'accroissement sensible de la somme des bilans provoque également un surcroît de travail approprié. Il est normal que les indemnités touchées soient adaptées en conséquence. L'ensemble des frais d'administration, c'est-à-dire des traitements et des frais généraux et de bureau représente, pour l'exercice 1972, 0,38 % de la somme du bilan contre 0,36 % un an plus tôt. Ces frais se sont accrues régulièrement ces dernières années. Il est intéressant de constater que les amortissements (0,05 % de la somme du bilan) présentent une relation identique à celle de l'année précédente. Ils ne se sont élargis que de 10,57 % alors qu'en 1971, ils avaient accusé une hausse de 38,50 %.

Après le report de l'excédent net de 17,5 millions de francs, les réserves s'établissent à 216,1 millions de francs. Elles représentent,

avec les parts sociales de 33,5 millions de francs, 4,07 % de la somme du bilan contre 4,28 % un an auparavant. Il devient de plus en plus évident que la possibilité de tenir compte de l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires dans le calcul des fonds propres sera le seul moyen, pour un nombre toujours plus important de Caisses, de pallier ces insuffisances.

Je citerai, comme dernier élément, le chiffre d'affaires qui s'est accru durant l'exercice en revue de 3 milliards pour se fixer à 18,7 milliards de francs.

* * *

Arrivé au terme de mon rapport, je tiens, une fois encore, à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué aux succès reportés par nos Caisses de crédit mutuel et, partant, par le mouvement Raiffeisen suisse tout entier. Les résultats obtenus doivent réjouir tous nos collaborateurs et leur donner confiance pour l'avenir. L'engagement au service de l'idéal coopératif dans le cadre du mouvement Raiffeisen est payant et apporte de nombreuses joies et satisfactions.

Chronique économique et financière

Le responsable du « Messenger Raiffeisen », M. Paul Puipe, nous a demandé de tenir à présent la « Chronique économique et financière ». Nous avons accepté cette nouvelle collaboration et notre premier devoir est de remercier chaleureusement M. Géo Froidevaux du chemin qu'il nous a tracé et de le féliciter très sincèrement de la parfaite tenue de sa « chronique », tant il est vrai qu'il est plus ardu et plus ingrat de rendre compte d'une situation économique que de dissertar sur un thème choisi.

Pour exposer une situation économique, tout chroniqueur dispose d'une certaine documentation de base ; nos différentes sources sont principalement les suivantes :

- Bulletin mensuel N° 4 du Service d'études et de statistique de la Banque nationale suisse.
- La Vie économique N° 4 (Département fédéral de l'économie publique).
- Le Bulletin du Crédit Suisse (mars 1973).
- Le mois économique et financier de la Société de Banque Suisse (avril 1973).
- Les notices économiques de l'Union de Banques Suisses (avril 1973).

Nous avons également eu la chance de disposer, pour notre première chronique, d'un document fort intéressant bien que quelque peu contesté : le rapport annuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) sur la situation économique en Suisse.

Roger Schindelholz,
professeur, Delémont

Situation générale

Ce début d'année est caractérisé bien sûr par l'expansion dans l'incertitude. L'expansion en effet se poursuit et les chiffres montrant l'accroissement du produit national brut sont plus élevés en 1973, selon les prévisions de l'O.C.D.E., qu'en 1972. Cette expansion baigne cependant dans l'incertitude et cela pour deux raisons essentielles :

1. Les poussées inflationnistes, malgré les réactions des différents gouvernements, se maintiennent, pour ne pas dire plus. La lutte contre cette inflation est très différente d'un Etat à l'autre, mais l'efficacité de la plupart des moyens montre que cette inflation a pris une allure de catastrophe dont les conséquences commencent à sensibiliser l'opinion publique.

2. L'absence de tout système monétaire après la dernière crise du dollar et les séquelles de cette carence de système : hausse du prix de l'or (avec parfois des mouvements de baisse d'origine spéculative), chutes successives du dollar, flottement à la hausse de quelques monnaies, spéculation etc...

Ces déséquilibres des parités monétaires pourraient avoir des conséquences fâcheuses sur l'équilibre des économies des pays européens et du Japon, l'exportation des pays à monnaie forte étant pénalisée sur les marchés mondiaux. Pour cette raison, la plus grande prudence est de mise lorsque l'on veut faire des estimations sur le développement probable de l'économie ces prochains mois. L'économie dépend un peu de la politique et cela sera encore plus vrai lors des

grandes négociations qui s'ouvriront avec le Nixon-round. Enfin, plus que l'absence de tout système monétaire, le sentiment de plus en plus profond que les thèses diamétralement opposées dans ce domaine rendent impossible la mise sur pied d'un ordre monétaire pèse très lourd sur l'avenir de l'économie mondiale. Dans ce contexte intervient encore la querelle éternelle sur le rôle de l'or...

La situation en Suisse

Une analyse de la situation économique de la Suisse en ce printemps 1973 est d'autant plus intéressante et opportune que des rumeurs circulent — ou sont parfois publiées — sur les difficultés que connaîtrait notre industrie d'exportation. Ces difficultés seraient la conséquence de la surévaluation de notre franc par rapport aux autres monnaies, de l'instabilité qui règne sur le marché monétaire et des arrêtés conjoncturels qui pénaliseraient certains secteurs de notre économie. En réalité, il semble qu'effectivement l'industrie d'exportation rencontre quelques difficultés sur certains marchés étrangers et les prochains mois nous permettront de voir si ces difficultés sont dues aux distorsions des parités monétaires ou si elles ont une origine structurelle : concurrence, produits dépassés, coûts excessifs etc... Quant aux problèmes que posent à certains secteurs de notre économie les arrêtés conjoncturels, ils ne sont sans doute pas insurmontables, ce qui d'ailleurs est souhaitable car les mesures anti-inflationnistes sont loin de se voir assouplies, bien au contraire ; si en effet notre pays continue à connaître le taux d'inflation qui est celui de ce début d'année, il y a fort à parier que les mesures actuelles ne suffiront plus et qu'il faudra s'attendre à des mesures extrêmement plus dirigistes.

L'inflation continue donc à tenir la vedette sous la forme de l'ennemi public numéro un ! Chacun sur ce point est d'accord en Suisse et la grande opinion publique elle-même commence à prendre conscience du réel danger que représente l'inflation non seulement pour la santé de l'économie mais également pour l'ordre social, voire politique. Chacun également admet que l'Etat doit intervenir. Cependant, l'unanimité s'arrête là car si chacun demande de l'Etat une politique énergique, personne n'admet que cette intervention ne le touche directement. Le problème est le même pour les reproches que l'on adresse à l'Etat et aux cantons de prôner l'austérité tout en contribuant très largement à alimenter l'inflation par des investissements exagérés ; tous voudraient que l'Etat donne l'exemple, sauf lorsqu'il s'agit de réduire les investissements dans sa région propre ou à son avantage particulier.

On peut résumer la situation actuelle comme une sorte de marche dans un tunnel : la situation internationale est en même temps réconfortante (expansion continue) et alarmante (crise monétaire, crises de croissance dans le cadre de l'Europe verte, inflation etc...). L'économie suisse montre des signes de surchauffe continue dans certains secteurs et des signes d'épuisement dans d'autres sans que des causes précises ne puissent encore être décelées. Comment s'étonner dès lors que les mesures prises par nos Autorités fédérales soient parfois en contradiction avec la politique budgétaire ? La préoccupation essentielle du Conseil fédéral consistera, pour ces prochains mois, à éviter que notre économie ne passe de sa position inflationniste à une situation de stagnation, c'est-à-dire une situation dans laquelle se poursuit le rythme infernal de l'inflation mais où s'installe parallèlement le chômage.

Les prix ont donc poursuivi leur progression ; l'indice suisse des prix à la consommation a atteint 136 points à fin mars 1973, ce qui représente une hausse de 0,8 % pour le mois de mars. Les secteurs « responsables » sont surtout l'alimentation, l'habillement, l'aménagement et l'entretien du logement, la santé et les soins personnels. L'indice des prix de gros, quant à lui, a progressé de 2 % par rapport à son niveau du mois précédent pour atteindre 127,5 points. C'est surtout le secteur des textiles qui a provoqué cette hausse de l'indice.

Le commerce extérieur pour le premier trimestre de 1973, se présente ainsi :

importations	8 811,2 millions de fr.
exportations	6 918,2 millions de fr.
déficit	1 893 millions de fr.

Si l'on compare ces chiffres à ceux du premier trimestre de 1972, on constate que les importations ont augmenté de 13,3 % et les exportations de 12,6 %. La couverture des importations par les exportations qui était de 78,9 % au premier trimestre de 1972 est, pour le premier trimestre de cette année-ci de 78,5 %, soit une légère aggravation. A

titre de comparaison toujours, rappelons que pour l'ensemble de l'année 1972 le déficit commercial était de 6 184 millions de francs et la couverture des importations par les exportations se situait à 80,8 %.

Quelques mots encore sur les marchés monétaire et financier, dont la situation se modifie assez sensiblement d'une période à l'autre compte tenu de l'instabilité actuelle. Selon les experts de la B.N.S., l'agitation sur les marchés internationaux des devises et des changes a fait place, de la mi-mars à la mi-avril, à une accalmie sensible. Durant cette même période, l'approvisionnement en liquidités du marché monétaire a été suffisant. Sur l'euro-marché, l'intérêt du franc suisse à 3 mois est tombé de 5 % au début mars à 4 % à fin mars et 3 ¼ % à mi-avril ; le taux de l'argent au jour le jour est également descendu très bas, soit à 2 % à fin mars. Sur le marché des capitaux, le niveau des taux d'intérêt est resté relativement stable, par suite du frein qu'exercent la limitation des crédits et le contrôle des émissions sur la demande de capitaux. Les cours des obligations sont restés élevés ; si le taux de rendement des emprunts de la Confédération s'est maintenu à 5,3 %, les cours des actions ont baissé de mi-mars à mi-avril par suite de l'incertitude des perspectives du commerce extérieur.

Pour le premier trimestre de l'année, le montant net d'argent frais prélevé sur le marché des capitaux par les émissions d'obligations suisses et étrangères et par les actions suisses s'est monté à 1434 millions de francs (1589 millions de francs pour le premier trimestre de 1972). Compte tenu du contrôle sur les émissions d'obligations, le volume d'argent frais retiré du marché pendant le premier trimestre a été de 10 % inférieur à celui de la période correspondante de 1972 et de 27 % inférieur au premier trimestre 1971.

Conclusions

On peut résumer l'examen de la situation économique en ce printemps 1973 en parlant d'une période d'attente. La prospérité sans nuages ne reviendra que si les nations

parviennent à s'entendre non seulement pour rétablir, sinon un système du moins un certain ordre monétaire. Toutes les négociations commerciales dans le cadre du GATT, tous les progrès de l'intégration et en particulier les premiers effets de l'accord de libre-échange industriel entre la Suisse et la C.E.E. n'auront de portée que si cesse l'incertitude due aux problèmes que pose le système des changes flottants, aux possibilités de spéculation sur les monnaies et que cesse l'inconnue qui subsiste sur le rôle de l'or et son prix officiel.

Il est intéressant, dans l'analyse de la situation économique de notre pays, de lire l'opinion d'experts « neutres » ; aussi renvoyons-nous nos lecteurs au long rapport annuel que vient de publier l'O.C.D.E. sur l'économie de notre pays en 1972. Nous dirons seulement que les experts de l'O.C.D.E. estiment que la demande extérieure joue un grand rôle dans l'inflation de notre pays, analyse contestable et contestée.

Terminons en citant M. Nello Celio, notre ministre des Finances et des douanes, qui s'exprima ainsi au récent congrès annuel de son parti : « Dans le combat qu'elle mène contre les institutions existantes, l'opposition s'en prend tout particulièrement à l'économie. La vieille lutte des classes a cédé la place à un combat contre le système économique ». Puis, évoquant le ralentissement de notre croissance industrielle dû à l'assèchement du marché du travail, M. Celio dit encore : « L'industrie suisse ne saurait indéfiniment absorber les augmentations de coûts, les charges et les conditions qu'on lui impose. Que se passera-t-il en 1973-1974 ? Le commerce extérieur aura à faire face à des difficultés accrues... Il faudra, pour tenir le coup, que nos exportateurs ouvrent à notre économie des marchés très différenciés, et cela aussi dans les pays de l'Est. Il faudra ensuite chercher une solution au problème de l'inflation. Dans cette perspective, le Conseil fédéral a la ferme intention de mener une politique d'austérité ». (Selon « Agence économique et financière » des 6-7 mai 1973).

18/5/73

R. S.

Organes centraux de l'Union Suisse

Séance du conseil d'administration des 24 et 25 avril 1973

Extrait des délibérations

Présidence : M. Paul Schib, Möhlin (AG)

1. L'admission dans l'Union suisse de la Caisse de crédit mutuel de Cresciano TI porte le nombre de coopératives affiliées à 1154.

2. Le directeur Edelmann présente le projet définitif des nouveaux statuts des Caisses de crédit mutuel affiliées, ratifié par la Commission fédérale des banques.

3. La modification de la raison sociale « Caisse de crédit mutuel » en « Caisse Raiffeisen » entraîne tout naturellement une

adaptation de la désignation de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Le conseil d'administration choisit « Union suisse des Caisses Raiffeisen » et proposera, au prochain Congrès de Genève, de modifier dans ce sens les statuts de l'Union suisse. Après la révision des statuts des Caisses, la révision générale des statuts de l'Union suisse sera immédiatement mise en chantier.

4. Le directeur Edelmann commente en détail les résultats du bouclage au 31 décembre dernier. A cette date, la somme globale des bilans des Caisses affiliées atteignait la somme de 6,146 milliards de francs, en progression de 751 millions de francs, soit

de 13,92 %. Le bilan moyen par Caisse se monte ainsi à 5,3 millions de francs. Particulièrement réjouissant est l'élargissement de 14,85 % — 475 millions de francs en chiffres absolus — des dépôts d'épargne. Cette évolution confirme une fois de plus, que l'esprit d'épargne est toujours bien vivant dans nos communes rurales. Les frais généraux ayant sensiblement augmenté, l'excédent net du compte d'exploitation, en revanche, est moins favorable que celui de l'année précédente. Le conseil d'administration prend acte avec satisfaction des excellents résultats et remercie sincèrement tous les collaborateurs au sein des Caisses affiliées.

5. Le directeur Roos donne connaissance des prêts et crédits accordés durant le premier trimestre par la Caisse centrale et la Commission de direction du conseil d'administration et rapporte sur l'activité déployée pendant les trois premiers mois de l'exercice en cours.

6. *Caisse de retraite.* — Le conseil d'administration prend connaissance avec satisfaction du compte d'exploitation de 1972, qui boucle par un excédent de recettes de 959 351 francs, portant la fortune sociale à 10,533 millions de francs. 59 fonctionnaires et employés de l'Union, ainsi que 75 collaborateurs de Caisses affiliées, sont membres actifs. D'autres Caisses encore devraient faire bénéficier les gérants des avantages de cette œuvre sociale.

7. M. Giacomo Pellandini est nommé sous-directeur de l'Office de révision.

* * *

Le nouveau sous-directeur est né le 10 décembre 1936 à Bellinzona, où il passa toute sa jeunesse. Après un apprentissage à la Banca Popolare di Lugano, il entra au service de l'Union le 1^{er} septembre 1955. Il fut d'abord occupé à la Caisse centrale puis, dès avril 1958, à l'Office de révision. Depuis 1960 il est le réviseur principal des Caisses affiliées de langue italienne, auxquelles il est très attaché et dont il est le conseiller apprécié. M. Pellandini a été nommé fondé de pouvoir le 1^{er} janvier 1964.

Nous félicitons sincèrement M. Pellandini de sa promotion au rang des collaborateurs de la direction de l'Union et nous nous réjouissons de pouvoir, à l'avenir encore, compter sur l'inlassable et excellente activité du représentant dévoué des Caisses de langue italienne.

D^r A.E.

Chs Salquin

Timbres-poste

Eglantine, 1290 Versoix
achète SdN BIT, Pax neuf
et obl., aviation N° 19

Pensée

Quand un philosophe vous répond, on ne comprend plus ce qu'on lui avait demandé.

André Gide

Un serpent de mer: l'amortissement des dettes hypothécaires de premier rang

A intervalles plus ou moins réguliers, ce serpent de mer helvétique qu'est l'amortissement des dettes hypothécaires de premier rang fait de brèves apparitions sinon à la surface de nos lacs, du moins dans les colonnes des revues financières, dans les rapports annuels des administrateurs, des directeurs, et des gérants de nos établissements financiers.

Il suffit d'une tension sur le marché de l'argent et des capitaux et voilà la discussion déclenchée. Jusqu'ici elle fut cependant régulièrement et promptement abandonnée aux premiers signes de détente.

Actuellement, les arrêtés fédéraux anti-surchauffe soumettent la plupart des banques du pays et leur clientèle à une rude épreuve. Les affaires conclues durant le second semestre de l'exercice écoulé épongèrent la presque totalité des contingents attribués, au début de la nouvelle année, pour la période allant du 31 août 1972 au 31 août 1973. Certains établissements se voient aujourd'hui dans l'obligation de suspendre, jusqu'à nouvel avis, les promesses de crédit accordées pour des constructions ou des investissements dont la réalisation n'a pas encore commencé. Ils renoncent également à la reprise de comptes placés ailleurs. En ce moment, les difficultés de trouver du crédit sont réelles. L'évolution de la situation incite commentateurs, économistes et journalistes à plaider, une fois de plus, en faveur de l'amortissement de toutes les dettes, afin d'élargir la masse de manœuvre des établissements financiers. Un début dans l'application de principes jusqu'ici généralement proclamés semble avoir été fait. En effet, nous apprenons par une revue financière que, depuis le 1^{er} janvier dernier, un important établissement de crédit foncier du pays a, à l'instar d'autres banques encore, pris la décision d'exiger un amortissement annuel de 1 à 2 % sur les prêts hypothécaires de premier rang. Lors de l'assemblée générale de cet institut bancaire, le président du conseil d'administration tint cependant à rassurer ses actionnaires en précisant que le « débiteur qui répondrait ponctuellement à ses engagements » n'aurait, à l'avenir non plus, rien à craindre (dénonciation de compte etc.). Nous croyons lire entre les lignes, qu'il y aura sans doute désormais obligation d'amortir pour les nouvelles affaires et « demande, vœu ou désir » pour les anciens clients. L'essentiel est qu'un premier pas soit franchi en Suisse alémanique surtout, patrie des hypothèques de premier rang « éternelles », qui restent durant des dizaines d'années au même niveau.

Serpent de mer... avons nous choisi comme titre de cet article. En effet, à plusieurs reprises le « Messenger » avait examiné ce problème et exposé les raisons de l'amortissement graduel de toutes les dettes, donc y compris des hypothèques premier rang. Evidemment, nos Caisses ne peuvent pas, dans ce domaine, faire cavalier seul ; elles doivent res-

pecter les us et coutumes. C'est pourquoi nous nous réjouissons d'apprendre que des banques plus importantes semblent décidées à tenter au moins un essai.

On prétend parfois — surtout lorsqu'il y a pléthore d'argent — que cet amortissement de 1 ou 2 % ne parviendrait pas à renforcer de notable façon le volume des capitaux que les banques pourraient réinvestir dans le circuit économique. Cela est moins sûr aujourd'hui, si l'on tient compte du développement remarquable des bilans au cours des dix dernières années. Ainsi, pour les Caisses Raiffeisen suisses, au 31 décembre 1971, les prêts hypothécaires de premier rang représentaient un capital investi de 2 965 783 000.— francs. Un amortissement de 1 % seulement provoquerait une rentrée de fonds de près de 30 millions de francs, somme qui, même répartie entre toutes les Caisses, permettrait la conclusion d'un nombre intéressant de nouveaux contrats de crédit de construction par exemple. Puis, il faut faire la part des choses, tenir compte de la vitesse acquise. Une fois bien introduit dans les mœurs, cet amortissement inciterait certainement de nombreux débiteurs à réduire leurs dettes dans une proportion plus forte encore.

On dira que cela est le point de vue des banques, notamment de celles qui se trouvent momentanément dans l'embarras. Peut-être. Mais il y a encore d'autres et nombreuses bonnes raisons et considérations qui méritent d'être examinées avec la plus grande attention.

Il y a quelques années, soit en 1965 sauf erreur, M. H. Küng, directeur de la Banque centrale coopérative à Bâle, avait fait un exposé sur « La propriété immobilière et les transactions hypothécaires » dont le « Messenger » avait reproduit de larges extraits.

Le moment est certainement venu de reprendre quelques idées et conceptions qui n'ont point subi l'usure du temps, bien au contraire. La situation actuelle dans les domaines du marché de l'argent et des capitaux, de la monnaie et de l'économie, nous renforce dans la conviction que le directeur Küng avait vu juste et... très loin.

Il souligne d'abord le fait que l'obligation de l'amortissement réduit efficacement la demande en biens de consommation, que cette mesure permet d'accumuler les capitaux nécessaires à la construction de logements, et serait, en quelque sorte, une contribution souhaitable à une politique conjoncturelle efficace. Ce point de vue, émis en 1965 déjà, peut en 1973 être certainement souscrit sans réserve par notre ministre fédéral des finances, M. Nello Celio.

Et M. Küng poursuit :

« A raison d'un amortissement de 1/2 % seulement par an, la dette serait réduite de 5 % après 10 ans et de 10 % après 20 ans. De cette manière, on aurait l'assurance que

la dette ne demeurera pas constamment au même niveau. Cette méthode permet de tenir compte dès le début de la dégradation naturelle à laquelle est soumis tout immeuble. Une réduction de la dette de 20 % après 40 ans la ramènerait à 40 % de la valeur initiale de l'immeuble, ce qui aurait pour effet d'écartier largement les risques afférents aux hypothèques de premier rang. Le système des annuités rend l'amortissement plus efficace encore. Les charges annuelles sont allégées dans la mesure où la dette diminue. Le désendettement progressif d'un bien-fonds peut être assimilé à une épargne forcée, mais qui n'impose pas des contraintes trop rigoureuses. Tous ceux qui amortissent régulièrement les dettes qu'ils ont contractées le confirmeront. »

La période de prospérité de l'après-guerre ayant causé une hausse quasi générale des revenus, des fortunes ou tout au moins des moyens financiers dont disposent la plupart de nos concitoyens, la valeur vénale des immeubles a constamment augmenté au cours des trente dernières années, selon la loi naturelle de l'offre et de la demande. En praticien avisé, M. Küng pressentait la conclusion que l'on pourrait en tirer. C'est la raison pour laquelle il affirme :

« On rétorquera peut-être que les exigences de la sécurité n'appellent pas aujourd'hui un amortissement des hypothèques d'ancienne date parce que la valeur des immeubles a considérablement augmenté. C'est un fait incontestable. En effet, à la suite de l'élévation de la valeur marchande des biens fonds, la dette hypothécaire y afférente est tombée

bien au-dessous de la limite de gage des deux tiers. Mais cette réalisation n'atténue en rien la nécessité et l'opportunité d'un amortissement régulier de l'endettement, qu'il s'agisse d'anciennes ou de nouvelles hypothèques. L'amortissement est également justifié quand on enregistre une augmentation de la valeur d'un bien-fonds ; en effet, l'utilisation et la modernisation d'un immeuble entraînent une augmentation non seulement absolue, mais relative aussi des charges. Plus le principe de l'amortissement sera systématiquement appliqué, et plus on aura la possibilité de l'étendre aux nouvelles hypothèques. Les nouveaux prêts éclairent tout particulièrement la nécessité de cet amortissement. Les coûts de construction et les loyers sont montés dans des proportions considérables et les risques se sont accrues dans la même mesure. Personne ne peut dire aujourd'hui si les prix des biens-fonds augmenteront encore, se stabiliseront ou baisseront, pas plus que l'on ne peut affirmer que les locataires seront toujours en état — la situation économique peut changer — de payer les loyers extraordinairement élevés d'aujourd'hui. »

Et M. Küng termine par une clairvoyante description des conséquences d'une régression économique éventuelle, toujours possible :

« Le grand nombre des immeubles mal entretenus constitue un avertissement sérieux pour les bailleurs de fonds, qui ne doivent pas se laisser leurrer par l'augmentation de la valeur des biens-fonds. Ils doivent prendre des mesures pour maintenir l'endettement hypothécaire dans de saines limites. Les débiteurs raisonnables procèdent de plein gré à

un amortissement régulier ; les autres devraient y être tenus. En effet, si l'on devait enregistrer un renversement de la conjoncture présente, il serait trop tard pour prendre des mesures de sécurité. Ce seront alors les propriétaires dont l'endettement sera le moins lourd qui se tireront le mieux d'affaire et qui disposeront de la plus grande liberté de mouvement. Le moyen le plus sûr d'atteindre cet objectif — qui est dans l'intérêt de chacun et de tous — consiste à amortir systématiquement l'endettement hypothécaire. Hier, condition essentielle de l'assainissement des exploitations agricoles, cet amortissement revêt, aujourd'hui, la même importance (en tant qu'élément de stabilisation et de sécurité) pour les propriétaires d'immeubles ; il est aussi la condition de loyers raisonnables. Plus on procédera tôt à cet amortissement systématique et plus grands en seront les effets. »

Les Caisses Raiffeisen ne peuvent guère introduire un système d'amortissement obligatoire qui ne serait pas pratiqué par les autres établissements hypothécaires, cela est parfaitement clair. Mais elles devraient au moins rendre leurs débiteurs attentifs au fait qu'à la Caisse de crédit mutuel on peut en tout temps amortir les prêts de premier rang aussi. Et si deux de leurs débiteurs seulement sur cent se rendent compte des avantages de la formule, elles auront déjà rendu service, en attendant le jour, qui viendra sans doute, où un peu partout l'on reconnaîtra que la meilleure et la plus rémunératrice forme de l'épargne fut, est et sera toujours : l'amortissement systématique de toutes les dettes.

21/3/73

-pp-

L'or dans le système monétaire

(cb) L'or était jusqu'à la Première Guerre mondiale le moyen international de paiement. Les monnaies nationales s'exprimaient en différentes quantités d'or. L'or circulait sous la forme de monnaies, les billets de banque pouvaient sans limite être échangés contre de l'or. Les taux de change des monnaies étaient fixés selon la teneur en or des différentes monnaies. L'arbitrage or des services des devises des banques avait pour effet que les cours de change ne variaient qu'en fonction des frais d'envoi de l'or. Les afflux et les reflux d'or déclenchaient dans la circulation monétaire interne des forces contraires qui tendaient à rétablir l'équilibre économique extérieur. Les déséquilibres chroniques des balances des paiements et les problèmes de taux de change étaient inconnus.

Les accords internationaux de Bretton Woods, en 1944, tirèrent les conséquences des mauvaises expériences faites dans les années 30 (les tentatives de revenir à l'ancienne monnaie-or avaient échoué). Outre l'or, des devises (en particulier le dollar) purent être utilisées comme moyens de réserve et de paiement internationaux. Le taux des cours de change fut fixé par un acte de souveraineté étatique. La convertibilité en or

ne subsista que pour le dollar, par un engagement du Trésor américain, pris en 1944 à l'égard du Fonds monétaire international, de changer l'or en dollars au prix de \$ 35.— l'once d'or fin. Un pays dont la balance des paiements est positive, c'est-à-dire qui accroît ses réserves de dollars pouvait changer ses dollars excédentaires en or auprès du trésor américain. La convertibilité du dollar était donc un des piliers importants du système monétaire de Bretton Woods.

L'observation des règles du jeu mis en place à Bretton Woods s'avéra simple jusqu'au début des années 60 : les Etats-Unis disposaient d'un stock élevé d'or (les réserves d'or des Etats-Unis se montaient à fin 1949 à 24,6 milliards de dollars d'aujourd'hui) et la balance des revenus américaine présentait un excédent. L'essor économique de l'Europe et l'expansion du commerce mondial réalisés depuis 1958, avec le rétablissement de la convertibilité des monnaies entre elles, conduisirent à un renversement de situation. La balance américaine des paiements devint fortement déficitaire. Les premiers doutes sur la stabilité du dollar provoquèrent en automne 1960 une augmentation du prix de l'or au-dessus de la parité officielle de

\$ 35.— par once d'or fin. On était alors d'avis qu'un écart entre le prix officiel de l'or et le cours du marché serait préjudiciable à la stabilité du système monétaire mondial. C'est pourquoi les plus importantes banques centrales convinrent en 1961 de s'unir dans un pool de l'or. Par des achats et des ventes d'or, le pool maintint stable le prix de l'or sur le marché jusqu'en mars 1968.

La crise de la livre de 1967-68 fut à nouveau accompagnée de fortes spéculations sur le prix de l'or. Les quantités d'or que les banques d'émission devaient libérer afin de stabiliser le prix de l'or devinrent trop élevées. C'est pourquoi elles convinrent de se retirer du marché de l'or et s'engagèrent à ne plus acheter ou vendre de l'or sur le marché libre. Il existe donc depuis mars 1968 un double marché de l'or. Sur le marché libre le prix se forme selon l'offre et la demande. Celui-ci est soumis à des fluctuations considérables que reflète par exemple la crise monétaire internationale actuelle. Comme auparavant, les transactions en or des banques centrales s'effectuaient au prix officiel de l'or.

Le 16 août 1971, le président des Etats-Unis suspendit la convertibilité à un cours fixe du dollar en or. L'or fut ainsi privé de son rôle dans le système monétaire. Le stock

d'or des Américains a pris le caractère d'une réserve internationale ; leurs autorités monétaires refusèrent de livrer de l'or. Les banques centrales européennes agirent de même avec leur stock d'or. Dans la Communauté économique européenne, la proposition de rembourser également en or les crédits relatifs aux balances des paiements rencontra une résistance considérable. L'immobilisation de l'or est principalement causée par le fait que le prix officiel de l'or ne représente même plus la moitié de son prix sur le marché. Le problème non résolu du prix de l'or amena ainsi de nouveaux désordres dans les relations monétaires internationales.

Le règlement du problème de l'or est un des points les plus importants à l'ordre du jour dans la discussion d'une nouvelle conception du système monétaire mondial. Les diverses propositions vont d'une « démonétisation de l'or » (l'or disparaîtrait complètement du système monétaire) à la réintronisation de l'or dans ses fonctions antérieures (abandon du double marché de l'or, retour à la convertibilité des monnaies en or). Il est toutefois certain que l'or est encore profondément ancré dans l'esprit du public ; la confiance qui lui est accordée est grande. On ne pourra vraisemblablement pas mettre sur pied un nouvel ordre monétaire en coupant toute attache avec l'or.

Courroies caoutchouc Courroies nylon

à des prix sans concurrence
en toutes largeurs et longueurs
collées sans fin ou agrafées.

Fritz Bieri, Schlauchweberei,
6022 Grosswangen Tél. 045/3 53 43

LE MESSAGE RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales
Prix du mm : 15 centimes

Abonnements

- | | |
|---|----------|
| a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) | fr. 10.— |
| b) facultatifs | fr. 6.— |
| c) privés | fr. 10.— |

Problèmes sans frontières

La concentration bancaire en Europe

N. d. l. r. — *L'étude parue sous ce titre dans le N° 74 du bulletin « Informations et Documents » de la Fédération Centrale du Crédit Agricole Mutuel à Paris intéressera certainement les Raiffeisenistes suisses qui suivent attentivement l'évolution qui se produit, chez nous également, dans le domaine de la concentration bancaire.*

-pp-

* * *

Fusions, concentrations, accords, se multiplient dans les entreprises industrielles, commerciales et même agricoles. Les banques ne pouvaient échapper à ce courant. L'événement de ces dernières années dans le domaine financier aura été la profonde mutation et le développement offensif des banques européennes.

Cette évolution est en partie la conséquence de la constitution de groupes industriels nationaux et multinationaux dont les besoins de crédit peuvent difficilement être satisfaits par les établissements financiers de moyenne importance. Elle est aussi la conséquence d'une indéniable tendance vers la « banque à tout faire ».

En outre, le développement du commerce international et le gonflement du volume des transactions sur les grands marchés financiers mondiaux ont rendu nécessaire un resserrement des liens entre les places étrangères. Les banques ont donc été ainsi conduites à se restructurer au sein de leur propre pays et à s'allier à des banques étrangères. Peu à peu se met en place une politique commerciale d'expansion bancaire.

Depuis plusieurs années, les banques européennes connaissent, comme celles des U.S.A., une extension extraordinaire de leur champ d'action. Elles ne se contentent plus d'assurer des services traditionnels mais prennent en charge des activités non bancaires.

Cette évolution vers la « banque à tout faire » est plus ou moins facilitée par la législation propre à chaque pays. Sans entrer dans le détail, les séparations qui existaient entre les grandes catégories bancaires (banques de dépôts, banques d'affaires, Crédit Immobilier, etc.) s'atténuent. Les banques européennes ont donc été amenées à redoubler d'efforts pour attirer le maximum de dépôts. Il y a eu création d'agences nouvelles, acquisition d'établissements financiers, prises de participations et fusions.

Restructuration des banques

En France, les conditions normales de concurrence ont été rétablies en 1966, et la suppression presque intégrale des différences entre banques de dépôts et banques d'affaires a transformé le secteur bancaire. Le nombre des anciennes banques d'affaires a diminué de manière spectaculaire : de 40 en 1965 à 20 en 1970. Les deux tiers des banques de dépôts locales et régionales ont disparu en 25 ans.

Dans le même temps, se développait la course aux guichets : création de 2000 agences en 5 ans. Les banques populaires ont porté de 600 à 928 le nombre de leurs agences. Par ailleurs, les banques coopèrent désormais entre elles par la voie de création commune de holding, de filiales, de sociétés de service.

En Allemagne, multiplication des fusions. En 15 ans, le nombre des banques privées a régressé de 222 à 184. Les Caisses d'Épargne ont constitué une banque centrale qui occupe le quatorzième rang des banques mondiales.

Les banques Raiffeisen ont procédé à leur regroupement avec les banques populaires coopératives. A la tête de cet ensemble s'est créée la Deutsche Genossenschaftskasse, dite D.K.G. dont la mission consiste à aider les banques Raiffeisen et les banques populaires à devenir des banques universelles, compétitives et offrant une gamme de services très variée.

Cette structure bancaire à trois échelons (DGK, banques centrales-Raiffeisen et Schulze-Delitzch, coopératives locales de crédit), étant considérée comme trop lourde et pas assez rentable, la DGK et sept banques centrales coopératives ont créé dernièrement la Deutsche Zentralgenossenschaftsbank AG, dite DZ Bank. Certaines banques ont refusé de s'y associer, préférant conserver leur autonomie. Elles craignent que les relations étroites établies avec leurs clients ne se relâchent.

Au 31 décembre 1971, le bilan consolidé des banques centrales Raiffeisen et Schulze-Delitzch s'élevait à 23 milliards de DM, celui de la DGK à 16,5 milliards de DM.

En Grande-Bretagne, le mouvement de concentration des banques anglaises s'est révélé plus puissant qu'en Allemagne, bien qu'ayant été freiné par la loi. Ces fusions n'ont cependant pas provoqué une réduction notable du nombre des guichets.

Aux Pays-Bas, des concentrations extrêmement importantes se sont effectuées du fait de la lutte concurrentielle. Celle, en cours, des banques agricoles est l'une des plus importantes. La Caisse Centrale de Crédit Agricole (Boerenleenbank) d'Heindoven et la banque centrale Raiffeisen d'Utrecht ont créé en vue d'une fusion la Coopérative Raiffeisen Boerenleenbank W.A. afin de préparer la constitution d'une seule Caisse Centrale de Crédit Agricole à laquelle seront affiliées toutes les caisses locales des deux établissements.

En Belgique, deux fusions sont en cours entre d'importants groupes financiers.

En Italie, quelques regroupements sont également à noter qui intéressent à la fois le secteur public et le secteur privé.

Les accords interbancaires européens

Ces dernières années, près d'une trentaine d'accords ont été conclus entre banques de différents pays. Des ramifications de plus en

plus étendues et diversifiées se sont donc nouées dans le domaine bancaire international. A cela des raisons multiples : il y a eu tout à la fois l'extension du marché des euro-dollars, la croissance d'un marché de crédit à moyen terme, l'apparition d'un marché de filiales des banques américaines qui ont été les premières banques européennes du vieux continent, les besoins de financement des sociétés multinationales, le développement du commerce extérieur et des investissements directs à l'étranger.

L'industrie bancaire en Europe commence donc à bouger. Les Européens cherchent à satisfaire les besoins de capitaux à moyen terme importants qu'ils ne trouvent pas à l'intérieur de leurs frontières comme le court terme ; à long terme, ils procèdent par emprunts internationaux.

Les banques internationales à moyen terme

se sont créées de la collaboration entre les établissements anciens et réputés ; leur siège se situe surtout à Londres, Bruxelles et Luxembourg.

Les problèmes à résoudre : faire face à la concurrence des banques américaines qui ont une grosse avance et donner aux entreprises les moyens financiers de la croissance, grâce à une coopération bancaire européenne. Celle-ci se développe soit par des créations directes à l'étranger, soit par des prises de participations, soit par des associations, soit par des quasi-fusions, les fusions étant pratiquement impossibles en raison des disparités de législation.

L'Europe bancaire qui se construit peut-elle conduire à un rapprochement entre les organismes mutualistes de crédit des divers pays européens ? Déjà, les organisations Raiffeisen allemandes ont créé en mai 1972, à 50 % avec une banque allemande, une filiale

qui a son siège à Luxembourg, afin d'être présentes sur le marché des euro-devises. Nous savons que des contacts ont été pris entre plusieurs organismes mutualistes européens en vue d'étudier la possibilité d'accords pouvant se transformer par la suite en une coopération plus étroite.

Finalement, il semble que l'évolution du mouvement général de concentration bancaire en Europe dépendra, dans une large mesure, de l'éventuelle constitution d'un marché monétaire européen unifié et de l'application effective des directives de la CEE en matière bancaire : liberté d'installation des établissements et harmonisation des législations bancaires.

Mais on peut se demander comment coexisteront des principes tels que l'intégration internationale et la souveraineté nationale, le libre échange et le protectionnisme, la concurrence et le monopole.



Château d'Yverdon

(Photo P. Favre)

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Séance du conseil d'administration
du 30 mars 1973

Extrait des délibérations

Réuni au complet sous la présidence de M. Paul Schib (Möhl AG), le conseil d'administration a tenu sa seconde séance de la période administrative 1972-1975.

Le point principal de l'ordre du jour à part, notamment, la lecture du procès-verbal de 19 pages de la séance du 6 octobre dernier, qui fut approuvé, réside dans la seconde lecture du projet de « Règlement d'administration » de la Coopérative. Un rapport circonstancié, présenté par M. A. Edelmann, vice-président, confirme qu'il a été tenu compte de toutes les suppressions, modifications et compléments proposés et adoptés lors de la première lecture. Document de base de l'examen et de la discussion qui suivent, cet exposé permet de liquider rondement cet objet de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration adopte le règlement définitif qui entre immédiatement en vigueur.

Après avoir entendu le gérant, le conseil approuve les placements de capitaux effec-

tués par la Coopérative depuis la dernière séance.

M. A. Edelmann, vice-président, présente ensuite un exposé proposant un élargissement des compétences de l'administration lors de la conclusion de cautionnements, cela dans le sens des modifications intervenues à la suite de la révision de statuts de l'an dernier et afin de permettre un examen rapide et rationnel des requêtes par la commission de direction du conseil d'administration. La nouvelle réglementation proposée est adoptée.

Le gérant expose ensuite les motifs à l'appui de rejets de demandes de cautionnement présentées. Le conseil d'administration se rallie dans chaque cas à ses conclusions et ratifie toutes les décisions prises.

Dans les divers, une nouvelle conception dans le domaine de la fixation du taux des primes de cautionnement est examinée et adoptée. Il s'agit notamment d'engagements dont le but accroît les risques encourus et qui, de ce fait, justifient la perception d'une prime plus élevée. Sur proposition du directeur A. Edelmann, le conseil autorise l'administration à prévoir dans ces cas une prime annuelle de 1 % au maximum.

Le financement de la construction de logements

(cb) On entend souvent dire que la construction de logements est négligée avec le régime de la limitation des crédits. Au cours de ces dernières années, les crédits à la construction étaient toutefois suffisants surtout compte tenu des possibilités de l'industrie de la construction. Les nouveaux crédits à la construction autorisés se sont montés en 1970 à 5 milliards de francs, l'année suivante à 7,9 milliards et en 1972 à 13,6 milliards ; pour interpréter ces chiffres, il faut évidemment tenir compte d'un renchérissement notable de la construction. Le financement est également assuré pour l'année en cours.

On ne saurait parler d'un goulet d'étranglement du financement, mais tout au plus de l'industrie de la construction. Cette situation est à mettre au compte du climat conjoncturel surchauffé que nous connaissons ainsi que d'une fuite dans les valeurs réelles qui s'explique elle-même par un taux d'inflation supérieur à 8 %.

Le financement de la construction de logements se fait en grande partie sans recourir aux subventions publiques (1962 pour les 88 %) ; le reproche fait aux banques de négliger le financement de la construction de logements bon marché n'est pas à retenir. Les taux d'intérêt usuels sur le marché valent aussi pour la construction de logements subventionnée par les pouvoirs publics. Une banque qui a à choisir entre un projet de construction subventionné se décidera plutôt pour le logement bon marché car la caution publique diminue le risque qu'elle court.

L'opinion selon laquelle les banques réservent au crédit commercial, « plus lucratif » le peu de crédits qu'elles ont à disposition ne résiste pas non plus à l'examen. D'après la statistique de la Banque nationale, les crédits commerciaux n'ont pas augmenté plus fortement que les autres types de crédit. Il faut d'autre part également se souvenir qu'une affaire « lucrative » est aussi une affaire plus risquée. Les taux d'intérêt plus élevés pour les affaires commerciales comprennent une prime de risque. Ce serait ignorer les règles essentielles des affaires bancaires que d'orienter brusquement la structure du crédit d'une banque sur des affaires risquées.

Il est absurde d'une part de demander aux banques, dans l'intérêt de la lutte contre la surexpansion économique, de se tenir à la limitation des crédits et de rendre d'autre part ces mêmes banques responsables des difficultés existant dans le secteur de la construction et du logement, difficultés qui ne proviennent pas du financement mais sont la suite de la surexpansion conjoncturelle.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

CONGRÈS RAIFFEISEN SUISSE

30 juin - 1^{er} juillet 1973

Quelques jours avant la parution de ce numéro s'est déroulé à Genève le 70^e Congrès Raiffeisen suisse. Le « Messenger » de juillet/août, qui paraîtra un peu plus tard que les numéros ordinaires, soit en août, donnera un compte rendu complet de cette importante manifestation.

Le marché suisse du logement

(cb) Depuis des années, l'opinion publique et les milieux politiques portent toute leur attention au marché du logement. La discussion s'anime plus ou moins selon le degré de surexpansion économique. La raison en est que le marché du logement suit avec une grande constance les hauts et les bas de la conjoncture. Au cours des cycles conjoncturels précédents, la demande de logements s'est fortement accrue en période d'essor économique ; on a construit de plus en plus et les capacités de production se sont bientôt trouvées épuisées. Il est instructif de constater que simultanément le nombre des logements en ville diminue, bien que la construction dépasse tous les résultats atteints antérieurement. Cette situation est causée par l'accroissement général des revenus et par la demande en logements plus nombreux et plus confortables qui en résulte.

L'évolution constatée de longue date, selon laquelle le degré d'occupation des logements baisse lorsque le revenu s'accroît (en 1950 3,65 personnes occupaient en moyenne un logement, en 1970, seulement 3,06), est encore accélérée en période d'essor conjoncturel. La cause de ce phénomène est connue : la prospérité crée des besoins en habitations plus spacieuses ; les changements intervenus dans les habitudes de se loger conduisent à une augmentation du nombre des petits ménages.

Au début de 1950, l'augmentation annuelle des logements était d'environ 25 000, au début de 1960 de 44 000 et à fin 1972 de 55 450. Pour la majorité des citoyens, il n'existe en Suisse, aucun véritable problème du logement. La charge moyenne représentée par le loyer dans les ménages de travailleurs se montait en 1971 à 13,4 % environ. Les difficultés apparaissent lorsqu'on est contraint de louer un nouveau logement.

Les problèmes relatifs au marché du logement sont liés causalement aux phénomènes dus à la surexpansion économique — renchérissement de la construction et réduction des logements libres, avec pour effet que l'offre et la demande ne jouent plus. La conclusion la plus souvent entendue, selon laquelle « la lutte contre la surexpansion aggrave le problème du logement », est donc fautive. Seul le succès de la lutte contre la surchauffe dans le secteur de la construction rétablira l'équilibre du marché du logement.

Nouvelle loi fédérale sur les droits de timbre

(cb) Tout le monde s'accorde à dire que la vieille loi sur les droits de timbre, qui date de 1917 et qui a été révisée et remaniée à plusieurs reprises, n'est actuellement plus adaptée à la situation économique. Cette loi est en effet compliquée, touffue et occasionne beaucoup de travail à l'administration et aux assujettis.

Par l'expression droits de timbre, on entend des droits prélevés lors de l'émission ou de l'achat de papiers-valeurs, d'effets de change et de certains effets de commerce ainsi que des droits sur le paiement de certaines primes d'assurance.

Le but principal de la révision de la loi est la simplification des droits de timbre. Celle-ci sera avant tout réalisée par une limitation du nombre des différents taux d'imposition et par la suppression du droit de timbre à l'émission des obligations suisses, des documents qui leur sont assimilés et des titres étrangers. Le droit de timbre sur les effets de change ainsi que celui sur les primes de certaines assurances est également voué à la disparition.

Un nouveau régime des droits de timbre ne peut pas être introduit en Suisse sans tenir compte de l'évolution à l'étranger et en particulier au sein des communautés européennes. Celles-ci tendent à libéraliser au maximum les mouvements de capitaux. L'alignement de la Suisse sur le droit harmonisé de la CEE garantit que la capacité concurrentielle de la Suisse avec les autres centres financiers internationaux sera maintenue ou rétablie si elle n'existe plus.

En Suisse même, la disparition du droit de timbre à l'émission des obligations suisses aura des répercussions favorables. Les cantons et les communes les plus importantes tireront profit de cette nouveauté car, pour

financer leur équipement, ils dépendent de plus en plus du marché des capitaux.

Les banques sont d'avis, qu'au vu de la situation difficile des collectivités publiques, le nouveau régime des droits de timbre ne doit pas faire diminuer les recettes que l'Etat tire des droits de timbre. C'est pourquoi elles appuient la refonte du droit de négociation afin de compenser ces pertes. Le droit de négociation est ainsi fait qu'avec lui toutes les pertes dues au nouveau régime seront pratiquement compensées. Pour remédier à la légère perte d'impôt qu'on prévoit durant la période de lancement, le Conseil des Etats, majorant le taux proposé par le Conseil fédéral, a décidé d'élever le droit de négociation sur les papiers-valeur de 1,2 ‰ à 1,4 ‰. Il faut toutefois relever ici que l'estimation de la perte d'impôt repose sur les chiffres de la dernière période et que l'évolution du produit global de l'impôt est très incertaine. D'autre part, le Conseil fédéral n'a donné aucune information sur les économies qui pourront être réalisées grâce aux simplifications aussi bien par l'Etat que par ceux qui sont concernés par l'acquiescement du droit. Avec l'augmentation du droit de négociation telle qu'elle est prévue par le Conseil des Etats, la limite du supportable est définitivement atteinte, si ce n'est déjà dépassée.

A long terme, les recettes que l'Etat tire des droits de timbre ne diminueront d'ailleurs pas par rapport au régime précédent, mais auront même plutôt tendance à augmenter. La Suisse, en sa qualité de place financière, va enregistrer des recettes supplémentaires puisque les banques, débarrassées de l'entrave du droit de timbre à l'émission des titres étrangers, pourront désormais prendre activement part aux syndicats internationaux d'émission.

† Mgr Marius Bianchi

archiprêtre
fondateur de la première Caisse
Raiffeisen du canton de Genève

A l'heure de la clôture de la rédaction, nous parvient la triste nouvelle du décès subit de Mgr Marius Bianchi.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa parenté et aux Raiffeisenistes genevois.

Un témoignage de reconnaissance et d'amitié sera rendu dans le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen » à celui qui fut l'intrépide pionnier de notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit en terre genevoise.

La rédaction

ICHA et TVA

(Impôt sur le chiffre d'affaires et imposition de la valeur ajoutée)

Comme on parle de plus en plus de l'introduction éventuelle en Suisse de la TVA, il nous a semblé bon de clarifier les idées de chacun de façon aussi succincte et simple que possible.

1. Rappel

Bien que l'ICHA et la TVA soient tous deux des impôts de consommation, il existe toutefois d'importantes différences entre ces deux techniques fiscales.

a) Alors que l'ICHA se caractérise par une imposition unique de tout le courant de marchandises, la TVA est prélevée à tous les échelons du processus de fabrication et de distribution.

En réalité, l'idée de la taxe à la valeur ajoutée est accomplie non par l'imposition de la valeur ajoutée mais par une méthode dite de la déduction de la charge préalable :

Chaque entrepreneur calcule tout d'abord l'impôt correspondant au prix de vente entier et porte ensuite en déduction de celui-ci l'impôt qui a déjà été payé lors des échelons précédents et qui lui a été transféré d'une manière apparente. Il verse ensuite la différence au fisc.

b) La TVA s'appliquant à tous les stades de production et de distribution (y compris par conséquent celui de la vente au détail), il n'est pas nécessaire d'avoir un échelonnement des taux comme en matière d'ICHA.

c) L'ICHA se caractérise par une grande économie dans la procédure de perception, c'est-à-dire par le recouvrement de l'impôt auprès d'entreprises appropriées et aussi peu nombreuses que possible (système des grossistes). L'application intégrale du principe de la TVA entraîne l'assujettissement de toutes les activités économiques, donc également de l'agriculture, des services, des professions libérales, etc. Le nombre de contribuables, qui est actuellement de 80 000, passerait à

Communiqué de la Caisse centrale

Nouvelles taxes postales

Nombreux sont encore les responsables des Caisses affiliées qui ne tiennent pas compte des nouvelles taxes postales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

En effet, nous recevons chaque jour des envois pour lesquels nous devons payer la surtaxe qui, naturellement, doit être portée en compte.

Pour les lettres, jusqu'à 250 g, le nouveau tarif prévoit ce qui suit :

- jusqu'à concurrence du format B 5 (176 × 250 mm)
et de 20 mm d'épaisseur : 30 centimes
- dépassant le format B 5 ou dont l'épaisseur excède 20 mm : 60 centimes

Il ne suffit pas de se procurer le nouveau tarif... et de le classer. Dans le doute, consultez-le.

Envois d'argent sous pli exprès

A l'avenir, le transport des plis exprès se fera uniquement par train-poste, avec fourgon postal desservi par un employé.

Nouveau petit coup de frein au prompt acheminement d'une partie du courrier !

Passez à temps vos commandes d'argent à la Caisse centrale. Les plis ordinaires remis à la poste jusqu'à 16 h. 30 arrivent certainement à destination le lendemain matin déjà.

Pour les paiements urgents, nous recommandons de remettre aux bénéficiaires un chèque tiré sur l'Union suisse. Il sera encaissé sans frais par toutes les banques du pays.

Le service de l'Economat délivre des carnets de chèques sur l'Union suisse.

La Caisse centrale

370 000, probablement au détriment de l'économie de la procédure de perception.

d) L'introduction de la TVA qui, pour des raisons de neutralité concurrentielle, n'admet que difficilement des exceptions, entraînera probablement la suppression de la liste *franche* qui concerne notamment l'alimentation. Cette mesure, ainsi que l'imposition des services ne manqueront pas de provoquer une hausse sensible du coût de la vie.

e) L'application intégrale du principe de la TVA assure une neutralité parfaite en matière de concurrence tant sur le marché intérieur qu'extérieur. Il n'en va pas de même pour l'ICHA :

Marché intérieur

Si la marge commerciale d'un non-grossiste dépasse 33 ½ %, ce dernier bénéficie d'un avantage fiscal induit, pour lequel il n'existe aucune possibilité de correction.

Marché extérieur

Pour les biens immobiliers et les moyens d'exploitation, le grossiste est considéré par l'ICHA comme consommateur et doit payer, lors de l'achat, un impôt de 4 %. L'élément de frais — biens immobiliers et moyens d'exploitation — est donc soumis à une imposition préalable et il est encore, en fait, frappé de l'impôt comme faisant partie du prix de vente. L'ICHA a donc un effet cumulatif et cette charge supplémentaire porte le nom de *taxe occulte*. Sur le marché extérieur, l'effet cumulatif de l'impôt n'est pas compensé comme sur le marché intérieur. Nos exportations ne sont donc pas entièrement dégrévées d'impôts et passent la frontière avec la taxe occulte, contrairement aux marchandises importées.

Toute augmentation des taux en vigueur en matière d'ICHA provoque également une augmentation de la taxe occulte.

2. Musique d'avenir

Lors d'une séance convoquée par l'USAM en décembre 1972, les représentants de l'administration fédérale des contributions ont fait part des informations suivantes :

a) Le manque à gagner résultant du traité avec la CEE, soit environ un milliard de francs en 1978, ainsi que les tâches nombreuses incombant à la Confédération obligent cette dernière à rechercher de nouvelles ressources. Nos autorités ont songé à l'introduction de la TVA qui est le système en usage dans la CEE pour plusieurs raisons :

- imposition indirecte moins lourde en Suisse que dans les autres pays
- suppression de la taxe occulte et neutralité en matière de concurrence
- impossibilité, à dire d'experts, pour un ICHA même développé de suppléer à l'introduction de la TVA (cet argument ne semble avoir convaincu personne).

b) un projet d'article constitutionnel en la matière sera soumis au peuple en 1975 et les nouvelles dispositions pourraient entrer en vigueur en 1977 ou 1978.

c) La commission technique chargée d'étudier l'introduction de la TVA en Suisse propose actuellement les taux suivants :

- taux général : 5,5 %
- taux applicable à l'actuelle liste franche : 2 %.

d) Afin de sauvegarder une certaine économie dans la procédure de perception, on envisage de ne pas compter au nombre des contribuables les agriculteurs, voire les hôteliers et restaurateurs, ce qui ramènerait les contribuables de 370 000 à 200 000.

Pour autant que le principe de neutralité en matière de concurrence ne soit pas trop mis en cause, on étudie également la possibilité d'exclure totalement ou partiellement du champ d'application de la TVA les entreprises ne réalisant pas un chiffre d'affaires minimum, qui reste à déterminer.

(PAM)

(Tiré du Bulletin
de l'Association suisse
des détaillants en textiles)

Une seule terre pour notre environnement

Ah ! les vaches

Alexandra, un livre illustré entre les mains :

— Dis, m'ma, tu l'aimes cette photo (un paysage-carte de visite helvétique) ?

— Oui ! Et toi ?

— Moi aussi mais je trouve dommage, il manque des vaches.

— Ah oui, pourquoi ?

— Parce que, avec des vaches, c'est plus joli, c'est plus gai !

Banale ou pas, cette réflexion enfantine entraîne une autre : un paysage sans vaches, certes, manque d'animation et l'animation c'est la vie et la vie est possible grâce, notamment, au lait et à la viande des vaches. Sans vaches, ce n'est pas gai pour Alexandra. Et s'il n'y avait pas de vaches du tout, ce ne serait pas gai pour nous. Alors, il faut conclure tout bêtement que les vaches sont indispensables et que les paysans, par conséquent, doivent exister pour s'en occuper. Exister convenablement.

Simplicité, naïveté d'un raisonnement. Un petit air de rien du tout. Comme une chanson sereine : ah ! les saisons, de Jean Ferrat, par exemple.

Ah ! les vaches...

ep

Les manies de M. Avatar

A vingt ans, M. Avatar était mince comme un fil et léger comme un jeune clou. Devenu

quinquagénaire, il est aujourd'hui large comme la tour de Babel et rond comme une courge.

Que s'est-il passé dans une vie couramment vouée au labeur, à l'honnêteté, à la rigueur dans ses comptabilités et à la bonne marche de sa petite famille ?

Pourquoi M. Avatar a-t-il à ce point grossi que ses camarades ont de la peine à le reconnaître et qu'ils évitent prudemment de le saluer quand ils le croisent, ayant peur d'avoir levé leur chapeau devant quelqu'un d'autre ?

Il n'est rien advenu de particulier dans cette vie sinon que M. Avatar a des manies qui, je tiens à le souligner, n'ont rien d'inaudables. Au contraire.

J'en dois faire pourtant l'aveu puisque c'est mon rôle et que je vous sens impatients de savoir pourquoi M. Avatar à un tel point est devenu gros.

Il est devenu gros parce qu'il grignote sans arrêt et qu'il ne cesse de souder un repas à l'autre avec mille délicatesses qu'il savoure comme un goulou, matin et soir, soir et matin.

Je vous le glisse au creux de l'oreille : si M. Avatar continue à persévérer dans ses manies, il finira par porter vraiment son nom et, d'avatars en ennuis, notre obèse ne pourra plus bouger. Sur ce, contre ces avatars qui nous guettent tous d'ailleurs, « salut ».

(cria)

reb

Le coin du français

Le participe (1):

Formes en -ant

A différentes reprises, on m'a prié de revoir, pour les lecteurs du « Messenger », l'emploi et les règles du participe. Il ne me paraît pas téméraire d'affirmer que très peu de personnes de langue française, y compris les plus cultivées, n'ont aucune hésitation en ce qui concerne l'emploi et surtout l'accord des différents participes. Je vais consacrer quelques chroniques pour en rappeler les règles essentielles.

Il faut distinguer trois cas dans les formes verbales terminées par *-ant* :

1. *Le participe présent* (invariable) est le verbe non conjugué, avec la terminaison *-ant*. « *Espérant* recevoir une réponse favorable, je vous prie d'agréer... ». « *Ayant* lu votre lettre, nous nous permettons de vous dire... ».

2. *Le gérondif* (invariable) est le participe présent précédé de la préposition *en*. « Il chante *en travaillant* ». « C'est *en forgeant* qu'on devient forgeron ».

3. *L'adjectif verbal* (variable) est la forme du participe présent qui prend la valeur d'un adjectif. « Les épis *jaunissants* n'attendent que la faux ». « Dans une loterie, il y a plus de numéros *perdants* que de numéros *gagnants* ».

Rappelons brièvement les règles fondamentales de l'emploi du gérondif :

Le gérondif peut exprimer :

1. *le moyen* : « C'est *en forgeant* qu'on devient forgeron ». « On apprend beaucoup de choses *en lisant* ».

2. *l'hypothèse* : « *En partant* de Genève à 18 h. 20, on arrive à Lausanne à 18 h. 55 » (= si). « *En restant*, il évitait bien des malheurs ».

3. *le temps* (simultanéité) : « Il chante *en travaillant* ». « Il ronfle *en dormant* ».

Notons que, pour exprimer la simultanéité de deux actions, on peut encore renforcer le gérondif en le faisant précéder de l'adverbe *tout*. « Il chante *tout* en travaillant ». « Il ronfle *tout* en dormant ».

Dans l'ancienne langue, la fonction du gérondif pouvait s'exprimer sans la préposition

en. De cet emploi, il est resté un certain nombre de formes figées, telles que : « *chemin faisant* », « *ce disant* », « *ce faisant* », « sa fortune *allait croissant* » etc.

Bien que le gérondif ne puisse aujourd'hui se rapporter en principe qu'au sujet de la phrase, on rencontre certaines expressions où ce n'est pas le cas : « l'appétit vient *en mangeant* » ; « la fortune vient *en dormant* ».

Il y a d'ailleurs d'excellents écrivains qui, pour des raisons de style, n'observent pas toujours cette loi. Le Nouveau dictionnaire des difficultés du français cite ces deux exemples : « *en sortant*, le visage de Christian l'obsédait » (P. Brissot). « Les mots, *en les écrivant*, me faisaient pleurer » (Proust).

Mais, comme nous ne sommes pas des Proust, tenons-nous-en aux règles de la grammaire !

Ov

rapport sur l'activité et le développement du mouvement raiffeiseniste suisse au cours de l'année écoulée.

Le bouclage annuel au 31 décembre dernier a réservé ici et là quelques surprises : les bénéficiaires n'ont pas toujours pu suivre le rythme de la croissance des bilans, donc des engagements de nos coopératives. Cela provient en partie du retard apporté dans l'adaptation des taux débiteurs. Mais, il est équitable de le souligner, dans certains cas le fléchissement de l'excédent du compte d'exploitation eût pu être évité par un placement plus judicieux des capitaux qui ne sont pas réinvestis immédiatement dans le circuit économique local et qui, trop souvent, restent en quelque sorte « en chômage » en compte à vue. La Caisse centrale de l'Union suisse offre toute une gamme de placements plus rémunérateurs. Par ailleurs, l'étendue des prestations de service, notamment dans le domaine des comptes courants (Swiss Cheques, clearing bancaire etc.) imposera à l'avenir l'application d'une commission, afin de dédommager en partie au moins l'institution qui doit prendre à sa charge des frais d'administration, de manutention et d'installation toujours plus élevés. M. Puippe termine son exposé en remerciant chaleureusement, au nom de la direction de l'Union suisse, les responsables des Caisses fédérées pour l'intense et féconde activité déployée tout au long de l'exercice 1972.

Ce rapport est suivi dans un silence impressionnant et l'assemblée applaudit chaleureusement Paul Puippe — *pp* — pour les lecteurs du « *Messenger Raiffeisen* » — qui mérite bien l'amitié et la reconnaissance que lui manifestent toujours ses amis valaisans qui l'apprécient à sa juste valeur d'authentique et fidèle chef raiffeiseniste.

M. Victor Berrut donne ensuite lecture des comptes de la Fédération. Les cordons de la bourse sont bien tenus par notre ami Victor. Les comptes aussi ! Après le rapport favorable des réviseurs, l'assemblée applaudit le papa Victor pour son bon, son très bon travail.

C'est au tour maintenant du président, M. René Jacquod, de présenter son rapport. En voici les points essentiels.

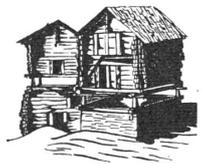
En 1972, le président avait demandé aux dirigeants des Caisses le renforcement des effectifs et l'extension des bilans.

Ces deux exigences demeurent comme un souci permanent, mais il faut y ajouter :

- la réalisation d'un bénéfice normal
- l'amélioration des réserves pour que celles-ci suivent la hausse des bilans.

En 1972, les 65 Caisses ont augmenté leurs effectifs de 327 unités, ce qui porte à 10 528 le nombre des coopérateurs de notre Fédération.

Le président Jacquod constate que cette augmentation est de 3,2 % alors que pour l'ensemble de la Suisse elle est de 4,03. Il faut faire un effort particulier en 1973 pour atteindre les 11 000 membres.



L'assemblée des délégués de la Fédération du Valais romand

Depuis dix ans, la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand n'a plus augmenté la liste de ses sections locales. C'est, en effet, le 13 mars 1963 que fut fondée la dernière Caisse, celle de Savièse qui en portait le nombre à soixante-cinq.

Signalons que sur les 76 communes que compte le Valais romand, 71 sont desservies par une Caisse Raiffeisen. Celle de Lens s'étend aussi à Chermignon et Icogne. De même, celle de Liddes est ouverte aux citoyens de Bourg-Saint-Pierre et celle de Vissoie à ceux d'Ayer, Chandolin, Grimontz, Saint-Jean et Saint-Luc.

Comme la benjamine de nos Caisses — la saviésanne — tenait à marquer dignement son dixième anniversaire, elle s'était mise sur les rangs pour l'organisation de la 54^e assemblée des délégués de la Fédération. Celle-ci se déroula donc le 5 mai 1973 dans le charmant bourg de Savièse qui attira une cohorte imposante de délégués. La salle paroissiale était tout juste assez grande pour recevoir les 340 représentants des Caisses et les invités du jour.

Dans son discours d'ouverture, le président de la Fédération, M. René Jacquod, remercie les dirigeants de la Caisse de Savièse pour leur aimable réception et adresse un salut bien chaleureux aux délégués et aux invités :

— M. le conseiller d'Etat Arthur Bender qui, pour la première fois, assiste à une de nos assemblées.

— M. Paul Puippe, distingué et dynamique secrétaire de l'Union suisse à Saint-Gall.

— M. Urbain Zufferey, président d'honneur de la Fédération.

— M. le révérend curé Charles Mayor, le pasteur qu'il faut à nos amis saviésans.

— M. Clovis Luyet, président de Savièse, plein de bonhomie, que M. René Jacquod place parmi ses amis qui ne partagent pas toujours les mêmes idées que lui.

La parole est ensuite donnée à M. Lévy Dubuis, président de la Caisse du lieu, qui adresse à l'assemblée de chaleureux vœux de bienvenue et remercie les organes dirigeants de la Fédération d'avoir choisi Savièse pour l'assemblée 1973 ce qui honore et encourage leur jeune Caisse locale.

La prière patriotique entonnée par l'ami Chappot de Charrat place immédiatement ces assises raiffeisenistes sous la protection du Seigneur, dispensateur de tous biens.

Aucune Caisse ne manque à l'appel, ce qui est un signe évident de l'intérêt que portent les dirigeants locaux à l'assemblée annuelle de leur belle Fédération.

M. Emile Dayer donne lecture du procès-verbal qu'il a rédigé sur l'assemblée de 1972 à Collombey. Les délégués applaudissent cette relation vivante et fidèle des débats qui ont animé la rencontre de l'an passé.

Puis c'est au distingué secrétaire de l'Union suisse, M. Paul Puippe, à nous présenter son

Le bilan de l'ensemble des Caisses a passé de 238,8 millions à 273,3 millions en 1972, d'où hausse de 14,4 % contre 8,9 % en 1971. Sur ce point, nous pouvons nous déclarer satisfait, estime le président *Jacquod*.

Les bénéficiaires atteignent 910 000 francs, ce qui représente le 0,33 % de la somme du bilan, en légère régression sur l'année précédente.

Les réserves dépassent, cette année, les 10 millions de francs. Elles n'ont cependant pas augmenté dans la même proportion que le bilan, ce qui devrait être recherché par toutes les Caisses.

Les dépôts nouveaux du public atteignent 31,6 millions dont 24 millions — 16,28 millions en hypothèques — ont été investis directement dans les circonscriptions coopératives.

Pour l'ensemble du canton, l'effectif et le bilan atteignent respectivement 18 960 membres et 525,7 millions en augmentation de 66 millions ou de 14,35 %.

Pour l'ensemble de la Suisse, le bilan atteint 6 146,7 millions en augmentation de 751 millions.

Cette marche ascendante irrésistible est due au fait que notre mouvement est basé sur des principes solides auxquels il est demeuré fidèle, sans défaillance, dès le début en 1903 jusqu'à nos jours.

Et c'est par ces mots que le président termine son rapport : « Continuons donc hardiment dans cette voie toujours suivie jusqu'à maintenant, sous le soleil de Dieu et pour le plus grand bien et le meilleur service de nos frères coopérateurs. »

L'assemblée rend ensuite un vibrant hommage aux vétérans qui sont spécialement nombreux cette année et dont voici la liste :

Camille Thiéssoz, Bramois
 Marcel Mariétan, Champéry
 Francis Trombert, Champéry
 Adolphe Zufferey, Chippis
 Paul Rappaz, Epinassey
 Félix Rappaz, Epinassey
 Siméon Richard, Epinassey
 Paul Richard, Epinassey
 Georges Lattion, Evionnaz
 Adrien Constantin, Granges
 Léon Moulin, Leytron
 Léon Moret, Liddes
 Charles Max, Liddes
 Hermann Crettaz, Mase
 Albert Quirin, Randogne
 Louis Rézert, Riddes
 Joseph Monnet, Riddes
 Marcel Métrailler, Salins
 Fränky Claivaz, Salvan
 Révérend prier Anthony, Val-d'Illiez
 Jean Berclaz, Venthône
 Maurice Abbet, Vollèges
 Ruben Carraux, Vouvry
 René Quaglia, Vouvry

M. Paul Puijpe nous fait ensuite un exposé très complet et très fouillé sur « L'arrêté fédéral instituant des mesures dans le do-

maine du crédit ». Il résume de la façon suivante l'attitude que doivent adopter en l'occurrence toutes les Caisses affiliées :

« Que l'on approuve ou que l'on réprouve personnellement les mesures prises par le Gouvernement et ratifiées par nos représentants aux Chambres fédérales, les banques et les Caisses Raiffeisen qui y sont assujetties doivent les appliquer, le régime des conventions, des accords bénévoles ou volontaires n'ayant pas conduit au but. Quant aux autres établissements — et nous songeons spécialement à nos Caisses qui ne sont pas touchées directement par cet arrêté — ils s'efforceront eux aussi, dans la mesure de leurs moyens, de coopérer à cette tentative d'endigement de l'inflation, tentative qui est dans l'intérêt de tous. »

Cet exposé est vivement applaudi par les délégués qui l'ont suivi avec une attention soutenue et jamais prise en défaut. Il met fin à la partie administrative de l'assemblée. Celle-ci n'utilise pas la discussion générale. Est-elle impatiente d'entendre — pour la première fois — M. le conseiller d'Etat *Bender* lui parler de problèmes qui la préoccupent et qui doivent l'intéresser ?

Après avoir souligné les principes de solidarité, d'entraide et d'ouverture à la base de l'activité des Caisses Raiffeisen, l'esprit d'épargne qu'elles développent et les services qu'elles rendent aux coopérateurs locaux, mais aussi aux administrations publiques du canton, M. *Bender* aborde le lancinant problème de l'inflation dont les effets sont bien connus de tout le monde mais dont les causes sont difficiles à déterminer. « Ce qu'on désigne par les mécanismes de la société libérale et capitaliste représente, en tout cas pour le commun des mortels, un véritable labyrinthe d'où l'on ne sort qu'à grand-peine et en y perdant... son latin, en tout cas sa foi dans la monnaie, et le sens des « valeurs. »

Ce qu'il faut constater, nous dit M. *Bender*, c'est que malgré l'inflation, l'épargne augmente. Est-ce paradoxal ? Non, car de larges couches de la population poursuivent la politique d'épargne apprise de leurs maîtres et de leurs aïeux comme étant un moyen éprouvé d'auto-financement individuel et national.

Et M. le conseiller d'Etat *Bender* termine son magistral exposé par ces considérations :

« Indirectement, les grandes banques tendent à supplanter l'autorité de surveillance constitutionnelle qu'est l'Etat, en imposant aux communes leur propre définition des priorités et leur interprétation de l'utilité publique. Ces prétentions doivent être repoussées, l'Etat ayant seul reçu vocation de définir le bien commun. C'est pourquoi, nous savons gré aux Caisses Raiffeisen de se mettre au service de leurs membres pour l'obtention des crédits et des communes pour la réalisation des œuvres de première urgence.

Par cette politique avisée, elles feront usage de l'épargne sagement réunie par les coopérateurs et elles lutteront de la manière la plus simple, mais scientifiquement la plus efficace qui soit contre les dommages causés par l'inflation.

L'exercice de cette tâche, éminemment sociale, vous mérite, avec l'intime satisfaction du devoir accompli, la reconnaissance du pays valaisan et la gratitude de ses autorités. »

Un tonnerre d'applaudissements souligne les paroles courageuses de M. le conseiller d'Etat *Bender* dont l'exposé est difficile à résumer et qui mériterait de paraître intégralement dans le « Messager Raiffeisen ».

L'assemblée écoute encore un discours plein de bonhomie et d'humour local du président *Clovis Luyet* qui n'est pas encore Raiffeiseniste, mais qui a pourtant une forte sympathie pour l'esprit coopératif.

C'est sur cette note de jovialité bien saviesanne qu'à 12 heures précises — comme cela avait été prévu — le président *Jacquod* peut lever la 54^e assemblée de notre Fédération.

On peut assurer que, malgré la fine pluie qui se mit à tomber, les délégués ont apprécié le vin d'honneur — plus de 100 litres morbleu ! — offert par la commune et dégusté avec un réel plaisir tandis que la « Rose des Alpes » et l'« Echo du Prabé » les enchantaient de leurs meilleures productions.

Et pour clore dignement cette belle assemblée, un repas typiquement saviesan fut servi par le cordon bleu Héritier de Bini : viande séchée, raclette, flan et café giclé... à la saviesanne. -é-

Nouvelles des Caisses affiliées

Les noces d'argent



Jura

Nods

La Caisse Raiffeisen a un quart de siècle

La Caisse de crédit mutuel de Nods a tenu le 23 mars dernier sa 25^e assemblée générale sous la présidence de M. Charles Conrad.

On notait parmi les invités la présence de MM. G. Gouvernon, représentant de l'Union suisse, Mot-

tet d'Orvin et Gauchat de Prêles, représentant la Fédération jurassienne, F. Rollier, maire et R. Chevalier, pasteur de la paroisse.

L'assemblée générale : Rompant avec la tradition, la comitè avait décidé de remplacer l'habituel rapport présidentiel par une courte biographie du fondateur des Caisses qui portent son nom. Il n'est pas inutile, en effet, que les membres de nos coopératives fassent la connaissance de ce pionnier au grand cœur dont l'activité administrative de préfet se doubla de tant d'amour pour son prochain. Toute sa vie se déroula sur les plateaux qui bordent la rive droite du Rhin avant Coblence. Il sut apprendre à ses concitoyens les vertus de l'entraide et de l'action commune et s'éteignit à Neuwied après avoir vu le succès de son œuvre.

Le procès-verbal de la dernière assemblée fort bien tenu par M. F. Botteron ayant été accepté, il appartenait à la caissière, Mme J. Botteron, de présenter la situation de cette petite banque locale qui prospère à souhait et affiche un roulement de fr. 1 650 282.37.

Ce fut ensuite au président du conseil de surveillance, M. J. Conrad, de proposer à l'assemblée d'accepter les comptes, ce qui fut fait à l'unanimité et de remercier la caissière et les membres des comités pour l'excellent travail accompli durant l'année écoulée.

Au chapitre des élections, tous les membres sortants furent réélus à l'unanimité.

Célébration du 25^e anniversaire

Après la séance statutaire, il y eut un intermède durant lequel la fanfare sous la direction de M. R. Botteron exécuta quelques morceaux de son répertoire brillamment enlevés qui créèrent une joyeuse ambiance puis, M. M. Baumgartner, instituteur à Villaret et fondateur de la Caisse, en retraça l'histoire.

Après avoir, en quelques mots, parlé des premières Caisses en Suisse, puis dans le canton de Berne, il rappela les débuts de celle de Nods.

C'était en 1948, les automobiles étaient rares et le village, isolé sur son plateau, coulait des jours heureux et sans histoire. Un ennui, pourtant, il fallait un demi-jour pour se rendre à la banque la plus proche. Il y avait bien, à Lignières, une Caisse Raiffeisen florissante, dont M. Ernest Bonjour, député, était le caissier. Sollicité, celui-ci accepta volontiers de venir à Nods exposer de quoi il s'agissait. Un mois plus tard, le 14 mai 1948, se tenait l'assemblée constitutive. M. Géo Froidevaux, rev-

seur de l'Union, y assistait. D'emblée, 30 personnes donnèrent leur adhésion et, à la fin de l'année, on en comptait 38.

Trois membres des premiers comités sont encore en fonction aujourd'hui. MM. Ch. Conrad, président du comité de Direction, J. Conrad, président du conseil de surveillance et René Botteron. Tous trois reçoivent un souvenir pour marquer ces 25 ans d'activité désintéressée au service de la communauté.

La Caisse, quant à elle, s'est développée de façon réjouissante; d'un premier prêt de fr. 7000.—, le compte des débiteurs a passé à fr. 1 226 923.—, l'épargne de fr. 54 803.— à fr. 1 303 461.— et le bilan de fr. 91 892.— à fr. 1 477 620.—. La réserve, qui était, en 1948, de fr. 137.—, s'est élargie à fr. 72 354.—. Les sociétaires sont au nombre de 68.

Certes, les difficultés n'ont pas manqué, les soucis non plus, mais à aucun moment, et les chiffres le prouvent, la confiance n'a cessé de régner.

Ce fut ensuite au tour des invités d'apporter à la Caisse des félicitations et des vœux: M. Gouvernon, représentant l'Union de Saint-Gall, MM. Mottet d'Orvin et Gauchat de Prêles, au nom de la Fédération jurassienne, puis M. F. Rollier, député et maire et pour clore M. R. Chevalier, pasteur de la paroisse.

A l'issue de la cérémonie, un excellent repas fut servi par les épouses des membres des comités qui l'avaient aussi préparé, montrant par là que les bonnes traditions du village ne se perdent pas.

Alors, aux sons entraînants de la fanfare et dans la plus joyeuse des ambiances, la Caisse Raiffeisen de Nods prit le départ pour son 50^e anniversaire.

mb

Assemblées générales ordinaires



Fribourg Lentigny

C'est le 30 mars, dans la salle de l'auberge Saint-Claude, que s'est déroulée la 47^e assemblée annuelle de notre Caisse. M. Emile Maudry, président du comité de direction, ouvrit la séance en saluant M. le curé de la paroisse, les autorités communales et paroissiales ainsi que tous les membres présents. Il rappelle le souvenir des personnes décédées dans les familles des sociétaires. L'assemblée se recueille un instant et une prière est récitée en commun pour le repos de leurs âmes.

M. Maudry, dans son excellent rapport présidentiel, met en relief les grands problèmes financiers qui se posent au monde d'aujourd'hui. Il relève, d'autre part, l'activité croissante de la Caisse au cours de l'exercice écoulé. Débiteurs et déposants sont sincèrement remerciés pour la confiance et l'attachement qu'ils témoignent à notre institution. M. Morel, caissier, commenta les comptes en analysant les principaux chiffres. Le roulement de l'exercice 1972 s'élève à fr. 3 041 205.50, en 1604 opérations. Le bilan est de 2 475 263.— francs et l'épargne totalise la somme de 1 479 104.— francs. Le conseil de surveillance se déclare satisfait des résultats obtenus. Son président, dans son rapport, signale que le caissier travaille judicieusement, que le comité de direction agit avec prudence et discernement lors de l'examen des demandes d'emprunt.

L'assemblée approuve les comptes, en remerciant le caissier. Elle donne décharge à l'administration pour sa gestion.

Lors des élections statutaires, sont réélus à l'unanimité, pour une période de trois ans, deux membres du conseil de surveillance et le caissier. M. le curé Seydoux constate la bonne marche de la Caisse locale. Il remercie les organes dirigeants de leur

zèle et de leur travail. M. Alphonse Chappuis, syndic, dit sa satisfaction des services que peut rendre la Caisse Raiffeisen à la commune, vu les taux avantageux. Il prodigue conseils et encouragements en félicitant tous ceux qui ont le souci de la communauté. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une manifestation de reconnaissance se déroule en l'honneur du président du conseil de surveillance, M. Rémy Cretin, qui compte 30 années de persévérance et d'activité au service de la communauté raiffeiseniste. Au nom de l'Union suisse, Mlle Jeannine remet au jubilaire un plateau dédié, accompagné d'une lettre de la direction de Saint-Gall exprimant ses sentiments de profonde reconnaissance et ses félicitations. La Caisse locale s'associe au témoignage de gratitude envers celui qui durant cette longue période a servi avec zèle les intérêts de notre association. Ensuite Mlle Fabienne, au nom des deux comités, remet à M. Cretin un cadeau surprise avec une gerbe de fleurs et une lettre de remerciements pour le travail accompli bénévolement depuis l'année 1943. Pour terminer, une collation est offerte à tous les participants et la soirée est agrémentée par des chants et quelques morceaux d'accordéon.

C. R.

Orsonnens

L'assemblée générale de notre Caisse, présidée avec aisance et humour par M. Gilbert Chammartin, président, a eu lieu le 18 mars à Villarsiviriaux.

Outre les salutations d'usage, un salut particulier est adressé aux membres et personnes de Villarsiviriaux, puisque c'est la première fois que nous siégeons dans cette commune depuis son « annexion ». Dans son rapport, le président fait un tour d'horizon sur la politique économique du pays et sur les mesures prises pour parer à l'inflation, puis il commente certaines dispositions de la loi sur les banques. Pour l'agriculture, l'année écoulée a été assez favorable. Mais les frais d'exploitation sont sans cesse en hausse. La formule à l'étude pour l'octroi de salaires compensatoires ne paraît pas être une formule heureuse. De nombreux prêts ont été

accordés par notre Caisse en 1972. Les taux n'ont pas beaucoup varié. On s'est efforcé de récompenser l'esprit d'épargne de nos déposants en pensant néanmoins aussi aux débiteurs et en n'exigeant d'eux que ce qui est strictement nécessaire. Au cours de l'année, nous avons accueilli 3 nouveaux sociétaires, qui portent l'effectif à 126 membres. Il n'y a pas eu de sorties.

Du rapport du caissier, M. G. Berset, nous extrayons les principaux chiffres suivants: versements en épargne 578 100.— francs (chiffres ronds), prélèvements 251 200.— francs, augmentation 326 900.— francs. Au bilan, l'épargne figure par 1 725 470.— francs. Les fonds qui nous sont confiés sous différentes formes s'élèvent à 2 420 080.— francs. Le roulement a été de 4 586 400.— francs. Le bénéfice de 8736.— francs est versé aux réserves qui atteignent le montant de 106 436.— francs. Somme du bilan: 2 593 150.— francs.

Dans son rapport, le président du conseil de surveillance, M. Philippe Phillot, dit que la situation de notre Caisse peut être qualifiée d'excellente. Les contrôles effectués confirment cette assertion. Sur proposition du dit conseil, l'assemblée approuve les comptes.

Le président, M. Chammartin, s'adresse à son collègue du conseil de surveillance, M. Phillot, qui a 25 ans d'activité au sein de ce comité, dont 24 comme président. Il le félicite pour l'activité fructueuse déployée. Au nom de l'Union centrale, il lui remet un plateau dédié et un cadeau au nom de la Caisse.

Un membre demande si l'assemblée ne pourrait pas être tenue un soir de la semaine, plutôt que le dimanche après-midi. Cette question sera examinée par les comités.

M. le syndic Eugène Berset de Villarsiviriaux se dit heureux du fait que nous ayons tenu notre assemblée dans sa commune, et il apprécie les services rendus par notre institution.

M. le curé Stöckli d'Orsonnens a aussi de bons mots à l'adresse de notre Caisse et de ses dirigeants.

Le président clôt cette très belle assemblée. Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, les participants dégustèrent le verre de l'amitié.

GB.



Genève Versoix

Comme l'a si bien dit M. René Courtois, conseiller administratif, membre fidèle du mouvement, l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel reste l'une des plus belles de la commune.

C'est en effet pas moins de quatre-vingts Raiffeisenistes qui se trouvèrent réunis vendredi 16 mars à l'Auberge du Raisin, dans cette ambiance familiale et amicale qui caractérise cette réunion depuis trente-et-un ans déjà.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et donné les noms des excusés, M. Marcel Lacroix, président, évoqua la perte douloureuse que vient de faire la Caisse locale en la personne de son vice-président, M. Jacques Ricci. Il rappela les qualités exceptionnelles de cette personnalité qui, guidée par un esprit foncièrement chrétien, s'était spontanément ralliée aux principes de Raiffeisen, leur consacrant ses vastes connaissances, son temps, sa peine, pour le plus grand bien des habitants d'une commune à laquelle il était profondément attaché. Aussi est-ce avec émotion et reconnaissance que l'assemblée se recueillit à la mémoire de son si regretté ami.

Les hommes hélas, nous quittent et il faut les remplacer. C'est à un Versoisien également attentif et dévoué au bien public, par surcroît spécialisé en

matière comptable, M. Charles Wicht, que l'assemblée fit appel dans une magnifique unanimité.

Pour la 32^e fois, M. Georges Kartzarkoff, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de l'assemblée de l'année précédente qui lui a valu des félicitations pour sa précision toujours parfaite.

Le président et M. Edouard Golay, caissier, présentèrent tour à tour leurs rapports d'activité 1972 ; il ne nous est pas possible de relever dans ce compte rendu la foule des choses intéressantes qu'il nous fut donné d'entendre. Aussi nous bornerons-nous à relever l'essentiel : la Caisse de crédit mutuel de Versoix, forte de 143 membres, continue allègrement sa progression ; elle gère pour plus de trois millions de francs d'économies investies sur place, épargne qui représente 500.— francs par habitant. Au 31 décembre dernier, son fonds de réserve s'élevait à fr. 139 482.90.

A l'unanimité et avec remerciements au caissier et à sa collaboratrice, M^{me} Edith Deleiderrier, les comptes furent adoptés sans la moindre discussion, signe de confiance envers la Caisse et ses dévoués collaborateurs.

Sollicité de prendre la parole, M. Courtois, conseiller administratif, le fit avec son aisance coutumière et brossa un tableau de la situation versoisienne à ce jour. Notre commune connaît depuis 1971 une nouvelle fièvre de la construction et doit accueillir chaque année un millier de nouveaux habitants. Il en résulte pour elle, pour ses dirigeants, de sérieuses préoccupations, notamment en ce qui concerne les écoles, les routes et bien d'autres équipements. Les dépenses à engager sont considérables et, par malchance, la production fiscale stagne tandis que le développement galope. Néanmoins, la Municipalité reste optimiste et compte sur un prochain rétablissement de l'équilibre indispensable.

Comme chaque année, la partie officielle achevée par la distribution de l'intérêt des parts sociales, ce fut le film traditionnel, et quel film.

C'est en effet M. Edouard Golay, caissier, qui manie aussi bien la caméra que les chiffres, qui s'en était allé le tourner au cœur de l'Afrique. Présenté par son fils, il passionna l'assistance par la beauté des paysages projetés, la végétation et des fleurs si riches en masse et en couleur et surtout la foule des animaux rencontrés.

Après un dernier verre, ce fut la dislocation, chaque participant partageant l'opinion de M. Courtois : l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Versoix est l'une des plus belles de la commune.



Jura Alle

La 47^e assemblée générale, présidée par M. Paul Marchand, réunissait samedi 17 mars, quelque 150 membres à la Salle paroissiale. Le procès-verbal ayant été lu et adopté sans opposition, on entendit un bel exposé du président, un rapport très fouillé du caissier, M. Jos. Hubleur, suivi des propositions du conseil de surveillance, par M. Albert Desboëufs, relatant tous la bonne marche et les progrès de notre institut bancaire local. Après les élections statutaires, les comptes approuvés, faute de suggestions individuelles, on procéda au paiement des parts sociales. Une collation offerte dans 3 établissements de la localité, agrémentée du verre de l'amitié chaudement tempéré par la bonne ambiance, termina cette assemblée, point final d'un exercice très réjouissant.

Du rapport du caissier, extrayons les chiffres suivants : Nombre de sociétaires : 291 (augmentation 11). Bilan : 7 550 000.— francs (augm. 772 000.— francs). Chiffre d'affaires : 10 500 000.— francs (2 800 000.— francs). Dépôts d'épargne en 72 : 1 162 930.— francs (571 752.— francs). Obligations : 1 661 500.— francs (166 000.— francs). Prêts en 1972 : 520 000.— francs. Bénéfice 1972 : fr. 26 325.80. Réserves fin 1972 : fr. 324 458.35.

Partout sensible augmentation témoignant de la bonne gérance de la Caisse et de la confiance de la population.

P. M.

Bonfol

Notre assemblée générale a eu lieu le vendredi 23 mars 1973. Elle permettait de fêter les 20 ans d'existence de notre institution, puisque c'est en décembre 1953 qu'elle a été créée. Jamais on n'avait vu autant de participants : 90 sur 115 sociétaires ! Le président et membre fondateur, M. Henri Chevrolet, avait donné sa démission pour raison d'âge et de santé, de même que M. Roger Moeschler, caissier en charge depuis 20 ans. Ce dernier a accepté cependant la présidence pour un certain temps encore afin que la confiance que les clients ont mis en notre banque locale se perpétue. Les comités ont voulu donner une plus large représentation à toutes les couches de notre population et ont proposé 3 nouveaux membres au conseil de surveillance, le portant à 5, comme au début : M^{me} Lucie Crevoiserat (qui remplacera son mari décédé en décembre dernier) et MM. Jean-François Müller et Emile Klây. Le choix des comités a été ratifié.

La propagande « On cherche épargnant d'élite » faite par l'Union suisse l'année dernière a porté ses fruits, puisque c'est plus de 705 000.— francs d'argent frais que l'on a confié à notre Caisse. Tous les postes du bilan sont en augmentation. Il s'élève à 3 754 461.20 fr., avec un roulement de 5 745 289.20 fr. Malgré la situation monétaire défavorable et l'achat d'une nouvelle machine à calculer, le bénéfice a été de fr. 8522.10, portant la réserve à fr. 85 186.90, magnifique résultat pour une population de 800 âmes.

Pour la circonstance, les Caisses amies de Beurnevésin, Boncourt et Vendincourt avaient été invitées, pour la deuxième on notait avec plaisir la présence du président, du secrétaire et du caissier, pour la troisième celle du président et de son épouse.

M. Edmond Chapuis, maire et vice-président, a dirigé les débats avec aisance et maîtrise. Après la liquidation de l'ordre du jour, il a adressé des remerciements à ses collègues des comités et aux membres présents, des souhaits de meilleure santé aux démissionnaires ainsi que des félicitations aux élus.

Puis, il invita tout le monde à se rendre à l'Hôtel de la Poste où fut servie une excellente collation accompagnée d'une agréable musique. Ainsi donc ce 20^e anniversaire fut marqué d'une pierre blanche. Il permet de bien augurer de l'avenir de notre « Raiffeisen », au service de la communauté tout entière.

M.

Buix

L'assemblée annuelle a eu lieu, samedi 3 mars, à la Salle communale, en présence d'environ 60 sociétaires, sur 158 qu'en compte notre institution locale. Voici quelques chiffres de l'exercice 1972 :

Bilan : 2 985 556 francs, en hausse de 336 428 francs sur celui de 1971. Roulement : 6 072 796 francs. Bénéfice net : 3862 francs. Intérêt de la part sociale : 5 %. Fonds de réserve : 120 900 francs.

Les organes de direction et de surveillance furent reconduits pour une nouvelle période. Trois sociétaires, ayant chacun 25 années de présence, M^{me} Léonie Meusy, MM. Albert Courbat et René Goffinet, reçurent le petit cadeau traditionnel.

Puis chacun se rendit au restaurant de l'Helvétie, afin d'y prendre la collation habituelle, suivie de la non moins traditionnelle partie de cartes.

M. F.

Charmoilie

Fondée en 1947, notre petite banque locale a tenu, le samedi 17 mars 1973, sa 26^e assemblée générale ordinaire à l'Hôtel de la Double-Aigle à Charmoilie.

Il est précisément 20 h. 45 quand le président, M. Victor Nagel, ouvre la séance. 38 sociétaires ont répondu à la convocation alors que quelques-uns se sont fait excuser. Le président souhaite à toutes et à tous la bienvenue puis il prie l'assemblée d'observer un moment de silence à la mémoire d'un membre disparu, M. Marcel Nagel, décédé accidentellement. C'est avec plaisir que nous enregistrons l'admission de 3 nouveaux sociétaires. Puis les différents rapports sont lus par leurs auteurs, lesquels sont félicités et remerciés pour leur bonne collaboration. Le caissier donne connaissance des comptes dont il en extrait quelques montants :

Bilan : fr. 1 748 862.45. Chiffre d'affaires : fr. 2 723 969.57. Nombre d'opérations : 901. Bénéfice : fr. 2206.15. Fonds de réserve : fr. 57 970.50.

M. Joseph Studer remercie au nom des participants. Il se plaît à relever le bel esprit d'entraide qui anime notre Caisse, il souhaiterait que ce même esprit règne au sein de notre agriculture, ce qui permettrait de résoudre maints problèmes.

La partie administrative terminée, la famille Mercier nous sert une succulente assiette garnie appréciée de chaque sociétaire et c'est à minuit que s'est terminée cette magnifique assemblée raiffeiseniste.

Les Bois

Plus de cent personnes ont pris part à la 49^e assemblée de notre Caisse de crédit mutuel. M. Albert Boillat, président du comité de direction, salua les participants et excusa l'absence de M. le doyen Theurillat, président du conseil de surveillance.

Dans son rapport, il évoqua l'activité de la Caisse au cours de l'an passé. Il brossa aussi un tableau de la situation économique en Suisse et à l'étranger, sans omettre d'exposer les problèmes monétaires du moment. Enfin, M. Albert Boillat remercia le comité de direction et le conseil de surveillance pour le bon travail fourni ; il témoigna aussi sa gratitude aux épargnants pour leur confiance.

Les comptes, qui furent acceptés à l'unanimité, ont été présentés par M. Henri Boillat, caissier. Atteignant fr. 5 557 602.75, le bilan atteste l'esprit d'économie qui règne au village ; le beau bénéfice de fr. 9204.10 porte la réserve à fr. 178 474.75, alors que le chiffre d'affaires dépasse douze millions de francs. Le caissier se plut à souligner la confiance témoignée par la communauté envers la petite banque locale.

Au nom du conseil de surveillance, M. Maurice Donzé, vice-président, remercia le compétent gérant, et recommanda l'approbation de ces comptes dûment vérifiés.

Avant que le président ne lève la séance officielle, M. Henri Boillat annonça déjà le Cinquantenaire de la « Raiffeisen » des Bois, qui sera fêté l'an prochain, lors de l'assemblée annuelle.

Un excellent souper fut offert aux nombreux participants à l'assemblée de notre Caisse de crédit mutuel qui a le vent en poupe.

M. J.

Porrentruy

Assemblée générale du samedi 17 mars 1973

A 20 h. 30, le président, M. G. Cramatte, souhaita la bienvenue à quelque 70 membres présents, dont MM. Jean Wilhelm, conseiller national, Jean Miserez, député, Gaston Gerber, Claude Gigon et Gaston Guélat, conseillers de ville.

Une minute de silence est observée à la mémoire des membres disparus. Les comptes, établis par le caissier, M. C. Juillerat, furent présentés. Les chiffres suivants : Bilan : 7 392 141.— francs, en augmentation de 434 235.— francs (6,24 %) ; roulement : 13 015 385.— francs, augmentation de 1 397 712.— francs (12,03 %) ; nombre d'opérations : 4046 ; bénéfice : 12 901.— francs, augmentation de 3950.— francs ; fonds de réserve : 188 319.— francs.

Fondée en 1926, la Caisse compte aujourd'hui 315 membres.

Aux élections statutaires, M. Michel Maître est nommé en remplacement de M. Pierre Riche, démissionnaire, membre du comité directeur depuis la fondation de la Caisse. M. Riche reçoit de chaleureux remerciements pour son long et fructueux déroulement.

M. Jean Miserez, préposé aux œuvres sociales, fait ensuite une intéressante causerie sur la sécurité sociale en Suisse, principalement l'AVS, dont le 3^e pilier repose sur le principe de l'épargne individuelle. Le rappel de cette réalité est de la plus haute importance en notre époque d'inflation.

Une petite collation, servie par M. Leuthold, ténancier, termine agréablement la soirée.

C. J.

Prêles

Vendredi 16 mars, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale ordinaire dans la salle de l'Hôtel de l'Ours.

A 20 h. 30, le président du comité de direction, ouvre la séance en saluant les 40 sociétaires présents. Il donne connaissance de diverses excuses. L'assemblée honore la mémoire d'un membre, M. Albert Schwab, décédé durant l'exercice écoulé.

Le rapport du comité de direction est l'œuvre de son président, M. Gilbert Giauque. Il relève, dans un exposé fort complet, tous les problèmes monétaires et financiers qui n'ont pas été sans influence sur la marche de notre institution. Malgré ces incidences, il se plaît à souligner le résultat réjouissant du 18^e exercice. Il termine en remerciant tous les collaborateurs de notre banque locale : les épargnants, les débiteurs et sociétaires, les membres des comités, le caissier et son épouse.

Retenons quelques chiffres intéressants du rapport technique du caissier, M. Melvin Gauchet. L'effectif des membres, élargi de 11 unités en 360 jours, est de 65, prouvant la vitalité de notre établissement.

En 950 opérations, nous avons enregistré un roulement de plus de 5 millions et une somme de bilan de 2,3 mio de francs. L'épargne atteint 1,8 mio et les prêts accordés 1,4 mio. Le bénéfice de l'exercice, de 5800.— francs, porte la réserve à fr. 80 000.— environ.

Une publicité accrue a fait gonfler les frais généraux : un don à la jeunesse pour le concours de Munich, l'achat de panneaux publicitaires, cadeaux et vœux de fin d'année à toute la population, sans oublier l'assemblée générale. A l'horizon pointe déjà un futur jubilé... Il se réjouit d'annoncer que notre Caisse a adhéré au centre mécanographique de l'Union suisse, pour le secteur de la caisse d'épargne, pour débiter.

En terminant par les remerciements à tous ceux qui lui font confiance, il déclare se mettre entièrement à la disposition de toute la population, afin de faire mieux connaître à chacun les avantages que peut procurer une Caisse Raiffeisen dans un village.

M. Fritz Schmutz, président du conseil de surveillance, relève l'excellente tenue des comptes, confirmée par le rapport de l'Office de révision. Sur ces considérations, il prie l'assemblée de les adopter avec décharge aux responsables.

Le président tire la conclusion de cette manifestation à 21 h. 30 en invitant les membres à déguster le repas « Raiffeisen ». Il confie la partie récréative au major de table, M. Arthur Geiser, qui sait maintenir le rire et la bonne humeur jusqu'à la fin d'un excellent souper et de la soirée.

M. G.

Saint-Brais

La 43^e assemblée générale, présidée par M. Raymond Chenal, s'est tenue le 23 mars à l'école. 62 membres avaient répondu à l'appel des comités. Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté dans sa forme et teneur.

M. Joseph Mahon, le dévoué caissier, présente les comptes et commente les différents postes. Le bilan se monte à 3 179 191.— francs, le mouvement général à 6 050 569.— francs en 1332 opérations. Le

bénéfice de 7828 francs est versé aux réserves qui atteignent fr. 98 938.15.

Les rapports des présidents des comités de direction et de surveillance confirment la bonne marche de notre Caisse et son heureux développement.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président donne lecture de la lettre adressée par l'Union aux deux membres « jubilaires » : MM. Henri Farine, vice-président et Paul Queloz, secrétaire, qui pendant 25 ans se sont dévoués au comité de direction. Il leur remet à chacun, au nom de l'Union de Saint-Gall, un plateau dédié.

La partie administrative étant terminée, la soirée se poursuit au restaurant du Soleil, avec le verre de l'amitié et une collation offerte à tous les sociétaires.

Soubey

Il est 20 h. 15 lorsque M. Fernand Schaad, président, ouvre l'assemblée annuelle. Après les salutations d'usage, il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est approuvé sans commentaire.

Dans son rapport, le président parle de l'actualité économique suisse, qui ne vas pas si mal, quoi qu'on en dise, bien que la stabilité de la monnaie laisse à désirer. Puis il donne connaissance du travail du comité pendant l'année écoulée. Pour terminer, il remercie chaleureusement ses collaborateurs des deux conseils, le caissier pour son bon travail ainsi que les sociétaires pour leur fidélité envers la Caisse villageoise. M. Franz, caissier, laisse parler les chiffres de l'exercice écoulé, qu'il qualifie de très bon. Les versements en épargne ont été de 260 139.— francs et les retraits de 152 427.— francs. Le chiffre d'affaires est presque arrivé à 1 500 000.— francs. Le bilan de 825 352.— francs boucle par un bénéfice de 2610.— francs, qui porte la réserve à 26 347.— francs. Ces chiffres attestent que notre institution a pu conserver sa place au soleil. M. Montavon, rév. curé, président du conseil de surveillance, parle des dispositions régissant la vérification et la surveillance. Pour les Caisses de crédit mutuel, il y a deux organes, ce qui garantit une gestion irréprochable. A chaque contrôle, nous n'avons trouvé aucune erreur. Les soldes correspondent toujours aux données des journaux et des livres. Se basant sur les observations faites, le conseil de surveillance propose d'adopter les comptes, avec décharge et remerciements aux organes responsables, ce qui est fait à l'unanimité. Merci au gérant pour son bon travail et son dévouement.

Suit le paiement des parts sociales qui touchent un intérêt de 5 %. 23 membres participaient à cette assemblée. Il est 21 heures quand le président lève la séance en invitant les sociétaires au nouveau restaurant « Le relais du Doubs », où le verre, l'assiette et les cartes les attendaient pour bien terminer cette assemblée.

G. F.

Soyhières

Notre Caisse Raiffeisen a tenu ses assises sous la présidence de M. Paul Wernli, vice-président du comité de direction. Il excuse le président, M. Fritz Wälti, retenu par la maladie et lui souhaite au nom de l'assemblée un bon rétablissement.

Le vice-président rappelle la mémoire de deux de nos membres décédés, M. Emil Zuber, ancien vice-président du comité de direction pendant 20 ans et M. Albert Scheidegger, membre fondateur.

Après désignation de deux scrutateurs et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale par le secrétaire, M. André Mertenat, M. Paul Wernli présente le rapport du comité de direction. Il procède à un examen rétrospectif de l'activité de l'exercice écoulé et constate tout spécialement que le marché de l'argent a été bien ébranlé. Il est soumis comme partout aux dispositions prises pour lutter contre l'inflation. Les remerciements du président vont tout d'abord aux membres du comité, ensuite au caissier, dont le travail contribue à la situation excellente de la caisse, ainsi qu'à tous les membres.

Le caissier, M. Eugène Krähenbühl, présente ensuite les comptes de façon détaillée. Le bilan se monte à 1 834 435.— francs, le bénéfice à fr. 1847.30, la réserve à 53 938.— francs, le roulement à 2 366 209.— francs. Après ces précisions, le caissier se plaît à féliciter tous ceux qui font confiance à la banque locale et souhaite que la Caisse Raiffeisen continue à remplir la belle mission qu'elle s'est donnée.

Dans son rapport, M. Marc Bréchet, président du conseil de surveillance, souligne que les séances de contrôle, tenues durant l'année écoulée, confirment la situation excellente de la Caisse. Il remercie le comité de direction, son président, mais également et surtout le caissier pour l'activité sérieuse et loyale déployée tout au long de l'année écoulée. Après avoir voté une résolution donnant décharge aux organes responsables, les membres reçoivent l'intérêt de leur part sociale, puis ils fraternisent au Restaurant du Bœuf en savourant une excellente collation.

E. K.



Neuchâtel Bevaix

Quatre-vingts membres, dont plusieurs accompagnés de leurs épouses, ont assisté, le vendredi 16 mars 1973, à la 32^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel locale à la Grande salle du collège.

M. Jean-Claude Ribaux, président, salue les participants et leur souhaite la bienvenue. Il commenta brièvement les événements survenus au cours de l'année écoulée et invita l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux deux sociétaires décédés, MM. Samuel Robert, membre fondateur, et Edouard Barraud.

M. Eric Tinembart, caissier, retraça l'activité de notre Caisse locale. Sept nouveaux coopérateurs ont été admis au cours de l'exercice. L'effectif est donc de 102 sociétaires. Il lança un appel demandant que l'épargne de notre circonscription soit versée à notre Caisse, afin que celle-ci puisse toujours remplir sa mission.

Nous relevons ci-dessous les principaux chiffres du bilan pour 1972, de fr. 1 456 014.55. L'épargne est en augmentation de fr. 190 782.70 et les obligations de 79 000.— francs. Pour la première fois depuis sa fondation, l'épargne dépasse le million, pour atteindre exactement fr. 1 119 159.35. Bons de caisse : 137 500.— francs. Ces excédents de dépôts ont été employés de la façon suivante : prêts hypothécaires 510 000.— francs, crédits en comptes courants 100 000.— francs, prêts à terme 113 500.— francs, grâce à l'appui et à la compréhension de la coopérative de cautionnement. Le bénéfice de fr. 5330.40 a été entièrement versé au fonds de réserve qui est maintenant de 68 263.— francs.

Ce fut ensuite M. Jean Borioli, président du conseil de surveillance, qui proposa à l'assemblée d'accepter les comptes 1972 et d'en donner décharge au caissier ; ceux-ci furent acceptés à l'unanimité. M. Borioli adressa de chaleureux remerciements aux membres dirigeants et surtout au gérant et à son épouse pour l'activité déployée tout au long de l'année.

L'assemblée administrative se termina par le paiement de l'intérêt de la part sociale que les bureaux de M. Celio ont déjà amputé de 30 %.

Pour terminer la soirée, le comité a fait appel à M. Jean-Claude Ribaux, fils, pilote à Swissair. Son exposé fut des plus intéressants et captiva toute l'assemblée ; il fut suivi du film : « Que se passe-t-il à Swissair pendant une minute » exactement !

L'assemblée se termina par une collation.

J.

La Côte-aux-Fées

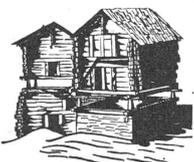
Samedi 10 mars eut lieu l'assemblée générale de notre Caisse, sous la présidence de M. Paul Marchand. Malgré une méchante bise, une forte participation révéla à nouveau tout l'intérêt que suscite cette importante institution locale.

Après un large tour d'horizon du président, le caissier exposa la situation tant sur le point général que local et en commentant le dernier exercice qui fut excellent. Le roulement a été de 8 896 000 francs. L'épargne se chiffre par des rentrées de plus de 952 000 francs et des sorties pour 712 000 francs ; de nouvelles obligations ont été souscrites pour un montant de 791 000 francs, tandis que le bénéfice net de 1972 se monte à 12 500 francs, prouvant ainsi le succès de l'exercice, mais surtout l'excellente gestion du caissier, M. Willy Barbezat. Celui-ci est vivement remercié par le président du conseil de surveillance, M. Willy Lambelet. Il est intéressant de constater que l'effectif des membres se monte à 156 pour une population de 530 habitants.

C'est dans le plus bel esprit « raiffeiseniste » que se déroula cette assemblée qui groupa à cette occasion des représentants de presque toutes les familles de la localité.

Après une copieuse collation, la soirée se termina par un film relatant un voyage « safari » au Kenya.

(dm)



Valais Massongex

C'est à la Salle paroissiale, décorée et aménagée pour la circonstance, que notre Caisse Raiffeisen tenait ce lundi 19 mars sa 47^e assemblée annuelle. Soixante et un sociétaires accompagnés de leur épouse avaient répondu à notre invitation.

A 20 h. 30, M. Aimé Gollut, notre nouveau et distingué président, souhaite la bienvenue à toute l'assistance et enregistre avec beaucoup de sympathie la présence de M. le rév. curé Gabriel Donnet. Après avoir rappelé le souvenir de M^{me} Hilda Cettou, épouse de Fernand, membre du conseil de surveillance, il prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés durant l'année écoulée.

Ensuite, la parole est donnée à M. Henri Oreiller pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est lu et approuvé.

Après quoi, c'est au tour du président de nous rendre compte de la marche et de l'activité de notre Caisse qui, d'année en année, prend un essor réjouissant ; en effet, nous comptons 121 membres à ce jour.

Il nous rappelle que le devoir de notre société est avant tout d'observer strictement les principes de Raiffeisen dans les décisions à prendre, tout en respectant une discrétion absolue. Ainsi, toutes les demandes de crédit ont pu être accordées, moyennant les garanties nécessaires. En terminant son rapport, notre président lance un vibrant appel à l'esprit de solidarité qui doit nous animer tous et recommande aux parents d'encourager leurs enfants à l'épargne. Il formule des vœux pour l'épanouissement de l'idéal que nous défendons, pour le bien et la prospérité de notre village, ceci dans la dignité et la moralité chrétienne. M. A. Gollut remercie ses collègues des deux comités de leur précieuse collaboration et spécialement M. Pierre Cettou, caissier, pour son dévouement et ses connaissances qu'il met au service de tous.

A son tour, le trésorier nous expose la situation financière au 31 décembre 1972 en nous donnant les détails des différents postes du bilan et des comptes annuels qui laissent un bénéfice net de fr. 7245.51, ce qui porte la réserve à fr. 94 207.73, avec un roulement de fr. 6 673 678.68. M. Pierre Cettou félicite les sociétaires pour leur discipline

exemplaire et leur ponctualité à s'acquitter de leurs obligations et les remercie de la confiance qu'ils témoignent à notre Caisse. D'autre part, il nous parle des troubles qui règnent actuellement dans le monde et dont nous avons encore une fois été préservés. Dans notre pays l'on est en train de prendre des mesures contre la saturation de capitaux et les placements étrangers, facteurs d'inflation. Mais cette lutte est avant tout l'affaire de chacun. Il souhaite à tous bonheur et prospérité tout au long de l'année en cours. Cet exposé si convaincant fut très apprécié et vivement applaudi.

La parole est donnée au président du conseil de surveillance pour la lecture de son rapport. M. Gilbert Zufferey s'étant fait excuser, votre serviteur le remplace dans ce tour d'horizon sur l'activité de cet organe, qui a procédé à différents pointages et contrôles dans les comptes durant l'exercice 1972, ceci indépendamment de la révision officielle de l'Union centrale de Saint-Gall. Il souligne la bonne tenue et l'exactitude des comptes et demande d'en donner décharge aux organes responsables en les acceptant tels que présentés ; ce qui est fait à l'unanimité.

Dans les propositions individuelles, M. Aimé Gollut soumet l'idée de fixer définitivement notre assemblée générale annuelle chaque 19 mars (Saint-Joseph), ce que chacun approuve.

En conclusion, le président nous informe du projet de révision des statuts qui a été discuté le 27 janvier 1973 à Sion, où notre Caisse avait délégué quatre membres des comités.

Sur ce, les membres sont invités à retirer l'intérêt de leur part sociale, ce qui termine la partie officielle.

Pour la partie récréative, trois documentaires gracieusement mis à notre disposition par l'Office du tourisme valaisan nous ont été présentés par M. Michel Jourdan. Il s'agissait du « Valais, pays des contrastes », de « Ski d'été », et de « L'environnement ». Pour clore, une collation accompagnée du traditionnel verre de l'amitié, fut offerte à chaque participant.

C'est à 22 h. 30 que chacun s'en retourna chez lui, satisfait d'avoir renforcé les liens qui unissent les habitants de notre village à travers ses institutions.

Le secrétaire du comité de direction :
B. Gy

Vollèges

Ce n'est pourtant pas un poisson d'avril !

Le président du comité de direction se retire. Le président du conseil de surveillance fête son jubilé. Le président de la Fédération cantonale, ainsi que le président de la commune assistent à l'assemblée. Tels sont les faits à retenir de l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Raiffeisen de Vollèges. C'est en effet le dimanche 1^{er} avril qu'elle a tenu sa réunion dans le petit village de Chemin ; village connu et aimé du petit berger de Chemin, actuellement rédacteur du « Messenger Raiffeisen ».

La présentation des comptes, commentés par le caissier, M. J. Terretaz, justifie la progression annuelle du bilan. Celui-ci atteint au 31.12.72 le chiffre de fr. 5 016 621.85, accusant une augmentation de fr. 580 140.20 au cours de l'exercice. Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de fr. 31 937.85. La Caisse dispose ainsi d'une réserve de fr. 216 003.55.

Ces chiffres témoignent de la confiance de la population.

Après 26 ans de dévouement au comité de la coopérative Raiffeisen, le président du comité de direction, M. J. Moulin, exprime le vœu de se retirer. L'assemblée unanime appelle un jeune sociétaire, M. L. Abbet, pour compléter le comité, alors que la présidence est confiée à M. Jos. Terretaz, instituteur et membre du comité depuis 6 ans.

Le président du conseil de surveillance, M. Abbet, fête aujourd'hui ses 25 ans d'activité au sein dudit conseil. La Caisse est toute heureuse de lui offrir un souvenir qui lui est remis en même temps que le plateau offert par l'Union suisse.

Le nouveau président de la commune, M. Monnet, apporte le salut de celle-ci.

C'est finalement M. R. Jacquod, président de la Fédération du Valais romand, qui, avec sa verve habituelle, salue les participants et apporte à tous, conseils, courage et confiance. Il est tout heureux de constater la magnifique progression matérielle de notre Caisse et nous dit que les enfants de nos enfants trouveront dans 50 ans une fortune à la réserve de la Caisse Raiffeisen de Vollèges. Il termine en rappelant le respect des principes fondamentaux de nos coopératives, qui sont la force morale et, par là, la force matérielle de toute institution d'entraide mutuelle.

Le président en charge remercie tous ceux qui ont contribué à la belle réussite de cette assemblée annuelle.

M.



Vaud Rougemont

Les dirigeants de la Caisse locale ont réservé ce premier dimanche de printemps pour convier les membres à l'assemblée générale de 1973 au Café du Cheval-Blanc.

Pour la 26^e fois, le président patriarche, M. Arthur Breton, ouvre la séance en rappelant les noms des disparus en cours d'année. L'assemblée se lève et observe un instant de silence en leur mémoire.

De l'excellent rapport du comité de direction, présenté par M. Arthur Breton, il ressort que les freins à la construction, pour lutter contre la surchauffe ont mobilisé des fonds sur des prêts déjà consentis, et qui n'ont pas été utilisés par les demandeurs. Il en est résulté une perte sur le produit des capitaux estimée à quelques milliers de francs.

L'exposé du caissier, M. Aloïs Bertholet, démontre que, malgré le ralentissement des affaires, la situation reste saine et fort encourageante. Avec un bilan de fr. 4 963 299.— et un roulement de fonds de 9 813 747.— fr., le bénéfice de l'exercice est de fr. 11 211.35, entièrement versé à la réserve qui se monte à fr. 192 507.86. L'épargne accuse un montant de fr. 3 337 048.30.

Après avoir entendu le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Jean-Louis Oesch, l'assemblée admet les comptes et en donne décharge aux divers organes de direction et de surveillance.

La confiance aux deux comités est renouvelée pour une nouvelle période, par acclamation.

M. le syndic René David Saugy félicite l'institution locale pour sa sage administration et sa longue fidélité, gage de la confiance accordée par la collectivité.

MM. Aloïs Bertholet, caissier, et Charly Duperré, secrétaire du conseil de surveillance, sont cités à l'ordre du jour pour 25 ans de fidélité dans leur fonction respective. Ils reçoivent le plateau dédié par l'Union suisse délivré à ses persévérants collaborateurs. La Caisse locale, ne voulant pas manquer cette occasion de manifester sa reconnaissance à ceux qui l'ont si bien servie, remet à chacun une channe vaudoise, également dédiée, avec six gobelets sur un plateau. Ce n'est pas sans un brin d'émotion que les heureux bénéficiaires remercient sous les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

Le paiement de l'intérêt de la part sociale met le point final à cette belle assemblée de 1973.

Le verre de l'amitié a réuni les dirigeants et quelques invités jusqu'à la fin de l'après-midi.

A. Remy

Pensée

Une femme fidèle commande à son mari en lui obéissant.

Proverbe latin

Saint-Légier

Jeudi soir 15 mars, en la salle du conseil communal et sous la présidence de M. P. Rivier, président du comité de direction, les membres de la Caisse Raiffeisen de Saint-Légier ont tenu leur assemblée générale.

Ils étaient septante à avoir répondu à la convocation et le président se plut à les saluer et à les remercier, tout en relevant spécialement la présence de M. J. Morier, délégué des autorités municipales.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 1972 lu et adopté, le président Rivier présenta son rapport. Il dit sa joie d'être à même, une fois de plus, de procéder à un examen rétrospectif de l'activité de la Caisse. Après avoir brossé un bref tableau de la situation politique mondiale, tableau pas toujours très gai..., il analysa notre économie suisse, économie qui jouit encore d'un niveau très satisfaisant. Il rap-

pela la crise monétaire de juin et les ordonnances draconiennes édictées par les autorités fédérales, puis évoqua l'activité du comité de direction durant le dernier exercice. Dans les circonstances actuelles, l'administration d'une petite banque locale s'avère délicate. De nombreux problèmes doivent être examinés avec objectivité et prudence.

Le rapport se termina par des remerciements au gérant, aux collaborateurs des deux organes de direction ainsi qu'à tous ceux qui honorent la caisse de leur confiance et lui permettent de poursuivre son heureuse mission au profit des particuliers et de la communauté.

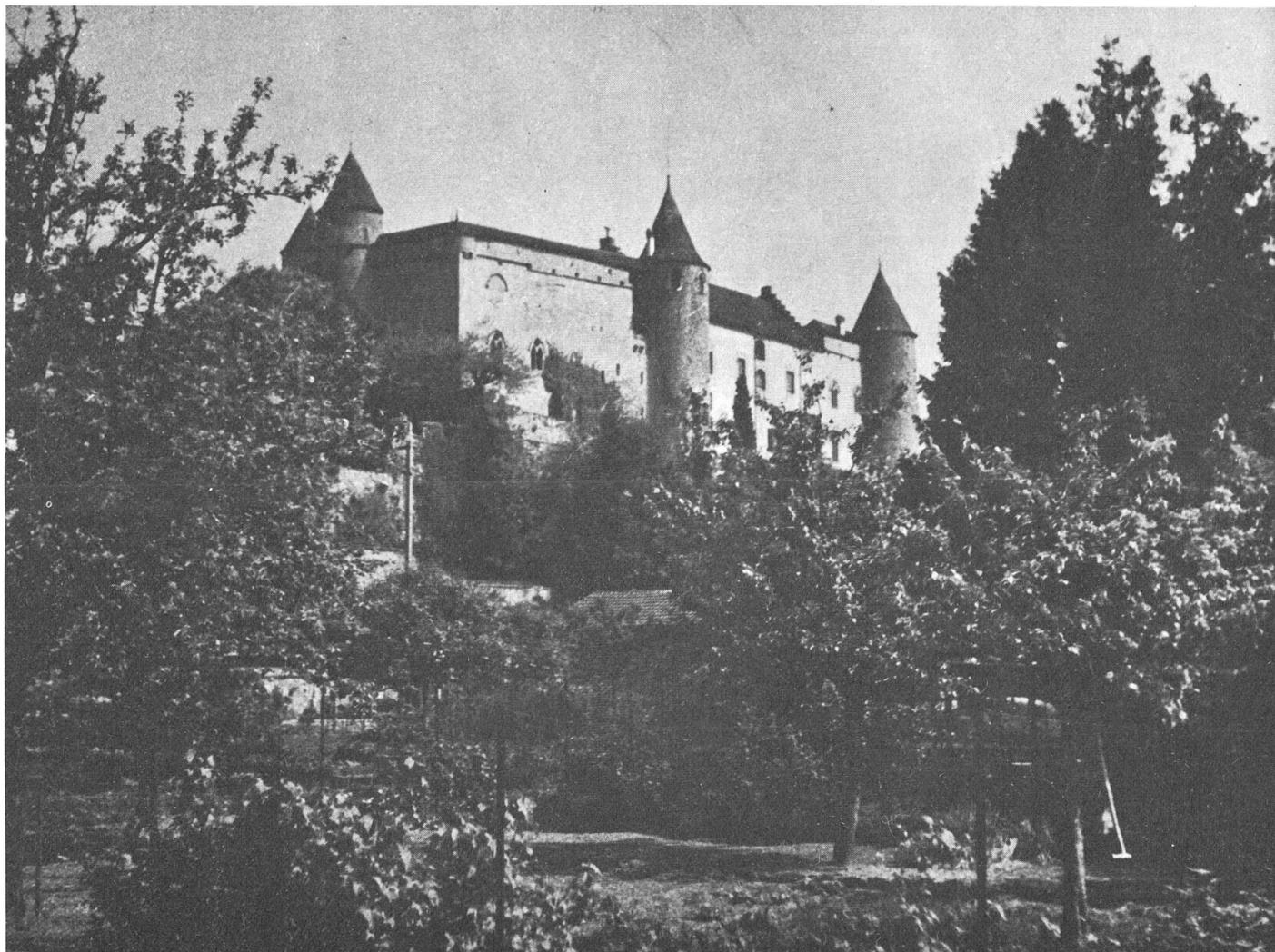
Le gérant, M. Albert Chabloz, commenta les comptes. Effectif, au 31 décembre 1972 : 132 membres. En nette augmentation, les dépôts d'épargne ont atteint le montant de 460 000.— francs. Les comptes courants sont également en progression. Il

a été encaissé pour 206 000.— francs d'amortissements pour un montant de prêts de 1 246 900.— francs. Il est relevé que les débiteurs s'acquittent ponctuellement de leurs obligations. Le roulement approche des quatre millions. Le bénéfice de l'exercice a été de fr. 8356.50, portant la réserve à fr. 85 350.96. Le gérant a effectué 1986 opérations.

Les comptes acceptés par l'assemblée, sur proposition de M. J.P. Chavannes, président du conseil de surveillance, M. Rivier clôture l'assemblée. Puis, un cinéaste de Corseaux, M. F. Chabloz, enchanta l'auditoire par la projection de deux films dont il est l'auteur : la confection des hottes et la vie des armaillis.

La projection de ces deux films fut suivie du verre de l'amitié, autre moment fort agréable et de saine détente qui se prolongea fort tard.

Rt.



Château de Grandson

(Photo P. Favre)



Grafipress

Avenue de Longemalle 9
1020 Renens

**Spécialiste de la formule
à décalque**

De l'idée de la mutualité à la puissante chaîne de Caisses Raiffeisen autonomes.

1864

fondation de la première Caisse de crédit mutuel.

Frédéric-Guillaume Raiffeisen, maire d'une localité du Westerwald en Allemagne, fonde le «Heddesdorfer Darlehens-kassenverein». La raison d'être de cette Caisse d'épargne et de crédit est l'amélioration des conditions matérielles et sociales des habitants de la commune, par l'assistance mutuelle au sein de la communauté.

1899

fondation en Suisse de la première Caisse Raiffeisen.

Jean-Evangéliste Traber, curé d'un village de Thurgovie, s'enthousiasme pour l'idée de Raiffeisen et fonde la Caisse de crédit mutuel de Bichelsee. L'idée ne tarde pas à se répandre dans toute la Suisse, où se constitue peu à peu une puissante chaîne de Caisses de crédit mutuel appelées aussi Caisses Raiffeisen.

1973

ouverture en Suisse de la 1153^e Caisse Raiffeisen.

Aujourd'hui encore, les Caisses Raiffeisen sont fidèles à l'esprit de leur fondateur et se distinguent nettement des autres banques par:



– une plus grande mobilité, grâce à leur autonomie;

chaque Caisse Raiffeisen est juridiquement autonome et évidemment soumise à la loi fédérale sur les banques;



– des rapports plus personnels, parce que géographiquement limités;

le domaine d'activité d'une Caisse Raiffeisen s'étend sur une ou deux communes. L'argent reste donc dans la commune et sert l'économie locale. Autre avantage considérable: l'administration de la Caisse est parfaitement au courant des conditions locales;



– une sécurité accrue, par la responsabilité solidaire;

aujourd'hui encore, tout repose sur cette responsabilité personnelle, ce qui met l'épargnant en confiance. La solidité des structures représente la grande force des Caisses Raiffeisen;



– des possibilités accrues, par la mise en réserve d'une part des bénéfices;

le capital de la coopérative touche un intérêt raisonnable. L'excédent net du compte d'exploitation est versé au fonds de réserve qui permet la fixation de conditions d'intérêts avantageuses;



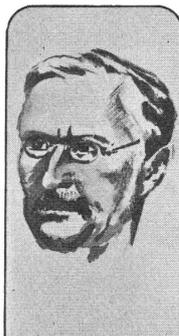
– l'association, gage d'une efficacité et d'une confiance accrues;

les Caisses Raiffeisen ont associé leurs destinées sur le plan suisse. Plus de 1150 Caisses prospères forment en Suisse une puissante organisation, qui gère plus de 6 milliards de francs.



Bichelsee

Heier



Frédéric-Guillaume Raiffeisen



Jean-Evangéliste Traber

On cherche épargnants d'élite!

A la
Caisse Raiffeisen,
chacun peut devenir
un épargnant d'élite.



Chaque Caisse Raiffeisen vous offre d'intéressantes formes d'épargne ou de placement.



Caisses Raiffeisen